

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2014

**FORMATION PROFESSIONNELLE,
APPRENTISSAGE ET EMPLOI**

INVESTISSEMENT

**Chapitre 901 - Formation professionnelle et
apprentissage**

11 - Formation professionnelle

12 - Apprentissage

Chapitre 909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

FONCTIONNEMENT

**Chapitre 931 - Formation professionnelle et
apprentissage**

10 - Services Communs

11 - Formation professionnelle

12 - Apprentissage

Chapitre 939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

ANNEXE 5

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2014	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2014	10
INVESTISSEMENT.....	11
FONCTIONNEMENT.....	17
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	41
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2013	45
INVESTISSEMENT.....	46
FONCTIONNEMENT.....	51

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2014

La situation du marché de l'emploi en Ile-de-France confirme la poursuite de la dégradation constatée au niveau national. Ainsi, le chômage continue de progresser (de +9,6 % pour les hommes et +7,9 % pour les femmes sur un an). Si cette augmentation impacte toutes les catégories de personnes privées d'emploi, elle touche principalement les plus jeunes (moins de 25 ans) et plus anciens (plus de 50 ans) ainsi que les chômeurs de longue durée et de très longue durée comme les bénéficiaires des minima sociaux.

Le taux de chômage francilien demeure toujours inférieur au taux national, à 9,1% contre 10,5% au deuxième trimestre 2013, mais les chiffres les plus récents témoignent d'une accélération, notamment en Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. En septembre, l'Ile-de-France a enregistré une augmentation plus importante que dans l'ensemble du territoire national, même si l'essentiel de cette hausse s'explique par l'erreur statistique commise cet été. A cette date, le nombre des demandeurs d'emploi franciliens, toutes catégories confondues, s'établissait à 850.070, soit 64.380 demandeurs d'emploi supplémentaires en un an.

Face à cette aggravation de la crise, l'investissement de la Région pour la formation et l'emploi des Franciliens apparaît déterminant dans la bataille nationale pour l'emploi et le redressement productif. L'Exécutif veut faire de la formation tout au long de la vie un droit pour tous les Franciliens, mais également un levier pour le devenir économique de notre Région. A ce titre, les interventions inscrites sur ce budget, mises en œuvre en 2013 et qu'il convient d'améliorer en 2014, relèvent de la sécurisation des parcours professionnels et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En 2013, ce budget a été marqué par un effort supplémentaire, en matière d'accès des jeunes les moins qualifiés à l'emploi et des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle, dans le cadre d'une stratégie d'efforts partagés avec l'Etat et les partenaires sociaux.

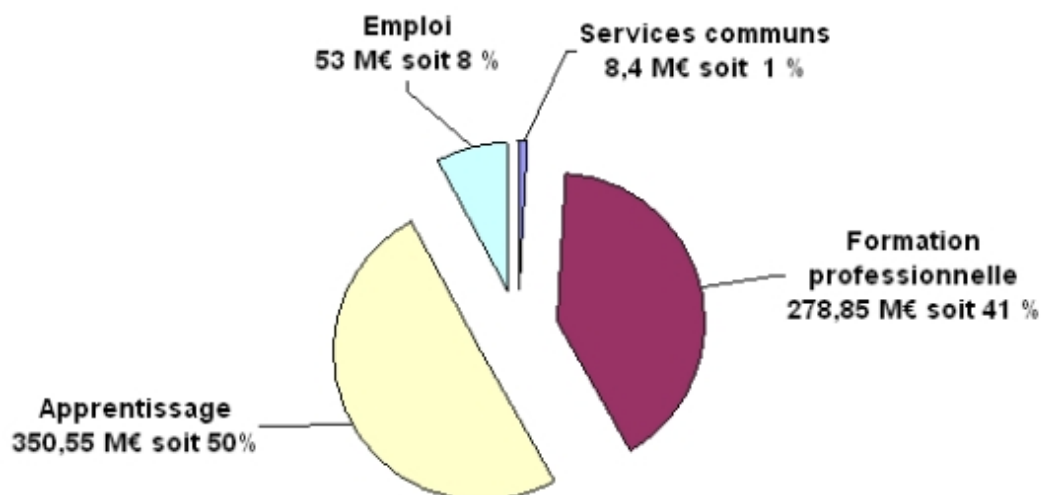
Ainsi, l'Assemblée régionale a-t-elle décidé de contribuer fortement à la mise en œuvre du dispositif "Emplois d'Avenir" : d'une part, à travers le co-financement de la formation professionnelle des jeunes salariés en vue de leur insertion durable ; d'autre part, via le complément de rémunération apporté aux employeurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire embauchant les emplois d'avenir en CDI (CR 08-13).

Suite au vote en faveur de la participation au « plan d'urgence Emploi » du Gouvernement dans son volet relatif aux formations prioritaires des chômeurs (CR 13-749), le Conseil Régional a renforcé financièrement cet axe d'intervention au cours du dernier trimestre 2013, tout en confirmant à nouveau sa volonté -en direction des jeunes- de soutenir la sécurisation de leurs parcours de formation dans les dispositifs 2^{ème} chance, vers l'emploi ou les formations qualifiantes, notamment l'apprentissage.

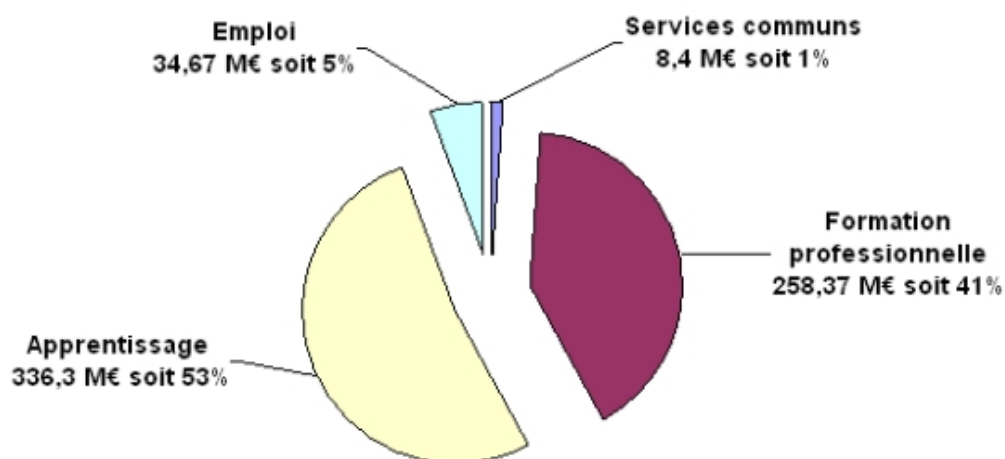
L'année 2013 a ainsi vu le développement de nos partenariats avec les principaux acteurs de l'apprentissage, la formation professionnelle et l'emploi, dans une logique de mutualisation. Le but recherché consiste, sur la base d'objectifs partagés, à gagner en efficacité en mettant en commun moyens et calendriers d'intervention. La définition d'un accord de co-achat de formations qualifiantes pour les travailleurs handicapés avec l'AGEFIPH, la création du chéquier unique VAE avec Pôle Emploi, et bien-sûr la signature du Contrat de Plan Francilien de Développement de la formation professionnelle construit avec l'Etat, les départements et les organisations patronales et syndicales, matérialisent concrètement cette ambition.

De manière générale, est à souligner la permanence du travail opérationnel conjoint avec Pôle Emploi, l'AGEFIPH, les missions locales, les représentants des secteurs professionnels, les partenaires sociaux et la DIRECCTE pour améliorer encore et toujours l'adéquation des formations aux besoins des secteurs économiques (par exemple liés au Nouveau Grand Paris) et des attentes des demandeurs d'emploi.

Répartition en AE 2014



Répartition en CPF 2014



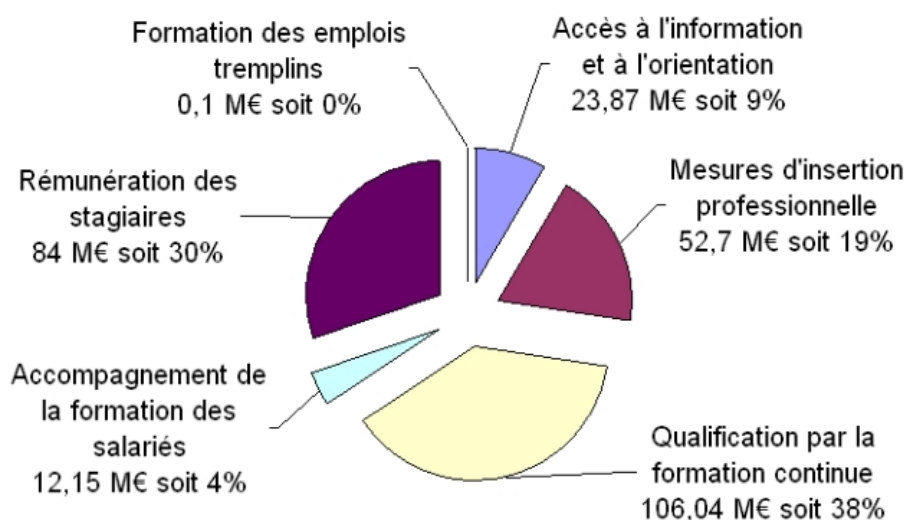
Concernant la formation professionnelle continue, la Région maintient son effort budgétaire au niveau de 2013 (278,9 M€ en AE et 0,3 M€ en AP) malgré des ressources plus faibles et se fixe notamment les objectifs suivants :

- **Accompagner la mise en place d'un service public de l'orientation** tel qu'annoncé dans le projet de loi de décentralisation, avec un objectif de coordonner le travail entre les différents réseaux d'acteurs pour structurer l'offre d'orientation afin d'en simplifier l'accès et d'en améliorer la visibilité et la qualité. Si, à l'heure actuelle, cette ambition se décline principalement dans le programme budgétaire « accès à l'information et à l'orientation » (en particulier le soutien aux missions locales), il s'agira de travailler à la mise en place de pôles départementaux de conseil professionnels sur le modèle des Cités des Métiers.

- **Préparer la mise en place du « compte personnel de la formation »** défini par la loi de mai 2013 et qui confèrera un droit individuel à la formation « transférable » pour toute personne entrée sur le marché du travail, ainsi qu'un droit à la formation initiale différée pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Un effort sera donc réalisé en 2014 sur les dispositifs d'aide individuelle participant de ce compte personnel, comme les chéquiers qualifiants, dans le cadre de l'action « formations complémentaires ».

- **Assurer la rémunération et la protection sociale d'un plus grand nombre de stagiaires de la formation professionnelle**, au vu de la situation sociale dégradée des demandeurs d'emploi ne disposant plus d'indemnité de chômage. La Région agira ainsi comme un bouclier social. Cette ambition s'inscrit dans le programme « rémunération et accompagnement des stagiaires ».

Formation professionnelle : répartition en AE 2014 par programme budgétaire



La Région, pilote du développement de l'apprentissage, y consacrera plus de 387,7 M€ dans un contexte de stagnation des ressources et de réforme du financement,

L'apprentissage attire toujours jeunes et entreprises, comme le prouvent les 900 apprentis supplémentaires recensés à la rentrée 2013-2014, et ce malgré un environnement économique peu favorable. Parmi les formations qui bénéficient de ce dynamisme on trouve majoritairement, et sans surprise, les formations des niveaux supérieurs, au contraire des niveaux secondaires qui stagnent ou diminuent.

On sait depuis longtemps que les modalités de formation en alternance de l'apprentissage assurent une bonne insertion professionnelle des jeunes qui en sont issus. Cependant, les ressources dédiées à l'apprentissage, au premier rang desquelles la taxe d'apprentissage (qui est assise sur la masse salariale), affichent une faible progression. Dans ces conditions, la Région, en tant qu'instance de validation des ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage, et surtout en tant que financeur, reste le principal centre de décision permettant de poursuivre le développement de l'apprentissage : elle doit se voir dotée de moyens accrus.

Or, si la réforme du financement devrait bien augmenter la part de taxe réservée à la politique de l'apprentissage, l'incertitude demeure concernant les futures ressources attribuées aux régions. Il en est ainsi de la fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage leur revenant ou encore des modalités d'intervention des régions dans l'attribution des fonds libres. En effet, si le rôle des régions est réaffirmé, ne serait-ce que parce qu'elles garantissent un financement plus équitable des CFA sur leur territoire, les moyens supplémentaires prévus ne peuvent reposer uniquement sur le dynamisme de la masse salariale et donc de la taxe d'apprentissage.

Dans un souci de meilleur ciblage des aides à l'apprentissage, le gouvernement a d'ores et déjà acté la réforme des aides aux employeurs d'apprentis (ex ICF) qui seront à partir de 2015 réservées aux employeurs de plus de 11 salariés. 2014 sera une année de transition avec des primes dégressives sur les deuxièmes et troisièmes années de formation, c'est pourquoi le budget baissera sensiblement sur ce programme afin d'intégrer la réforme.

Concernant l'apprentissage, la Région se fixe notamment les objectifs suivants :

- **Approfondir son action envers les CFA en investissement.** La Région continuera à soutenir la construction, l'extension ou la rénovation des 140 CFA existants, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels en dotant les structures existantes de nouveaux équipements. Aussi, l'expérimentation de l'utilisation de tablettes numériques connectées initiée en 2013 dans 28 CFA sera poursuivie.

- **Financer le fonctionnement des CFA tout en renforçant la qualité des formations,** notamment en mettant l'accent sur la spécificité de la pédagogie de l'alternance (démarche qualité, professionnalisation des acteurs de l'apprentissage, opération « filme ton job »).

- **Maintenir, en parallèle, l'effort sur un accompagnement fort des jeunes apprentis** en tant que futurs professionnels mais aussi en développant une vision globale les considérant comme des apprenants citoyens (mobilité et projets culturels, sportifs ou d'engagement citoyen).

- **Soutenir les établissements les plus fragiles** et les accompagner dans leurs difficultés mais aussi dans leurs évolutions pour s'adapter au nouveau contexte. Les modalités d'intervention en fonctionnement seront ainsi interrogées et un soutien spécifique aux CFA possédant un internat pesant trop fortement sur leurs charges est envisagé.

- **Favoriser l'accès à un contrat d'apprentissage des jeunes éloignés de la formation ou en rupture de contrat** à travers ses dispositifs spécifiques d'accompagnement comme le nouveau dispositif d'accès à l'apprentissage rénové en 2013 et dont 2014 sera la première année de déploiement. Les 3 catégories de développeurs de l'apprentissage (médiateurs, territoriaux et sectoriels) seront mobilisées autour de cet objectif afin de mettre en place des actions très concrètes grâce notamment aux contrats d'objectifs et de moyens territoriaux animés par la Région.

- **Poursuivre la politique régionale de soutien des employeurs d'apprentis en la rénovant**

pour tenir compte de la réforme nationale qui prévoit de recentrer le versement des primes aux entreprises sur celles de moins de 11 salariés.

- **Poursuivre, en l'élargissant, la démarche d'« Evolution Vers une Optimisation de l'Apprentissage »** (EVOA) qui inscrit pleinement les CFA dans la transition écologique et sociale impulsée par la Région. Cette démarche a permis à 20 CFA de mettre en place des actions dans le domaine environnemental, l'innovation pédagogique et l'insertion professionnelle, mais aussi en termes de gouvernance et de fonctionnement interne en associant davantage les apprentis à la vie de l'établissement par exemple.

La Région continuera de s'investir, au-delà de ses compétences obligatoires, en consacrant plus de 50 M€ à financer ou co-financer des programmes en faveur de l'emploi.

La Région Ile-de-France s'investit, de façon volontariste, depuis une dizaine d'années sur le champ de l'emploi. Elle a ainsi, de longue date, mis en place des outils qui lui sont propres (emplois-tremplin, soutien aux groupements d'employeurs, passerelles entreprise, plateforme de service RH...) ou apporté son soutien à des programmes financés par l'Etat comme c'est le cas dans le secteur de l'insertion par l'activité économique.

Dans un contexte de crise, les régions et particulièrement l'Ile-de-France, identifiée comme locomotive de la reprise, ont décidé d'accompagner la politique du gouvernement et de créer un effet levier pour amplifier l'effort national en faveur de l'emploi. C'est pourquoi, en 2013, l'ensemble des outils existants ont été rénovés. Afin que l'intervention de la Région soit plus lisible et plus visible, 2 axes ont été retenus :

- le soutien aux publics les plus éloignés de l'emploi ou les plus en difficulté sur le marché du travail par le financement d'actions fortement territorialisées (Chantiers Ecole ; Passerelles entreprises ; appui aux actions mises en place par les PLIE en faveur des publics loin de l'emploi ; soutien au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique ; expérimentations en faveur de l'emploi) ;
- l'appui aux employeurs (Emplois-tremplin projet ; Plateforme RH ; soutien aux Groupements d'Employeurs).

En outre, la Région a mis en place une nouvelle aide permettant de cofinancer les Emplois d'avenir exclusivement recrutés en C.D.I. par les employeurs associatifs et du monde de l'ESS.

La Région a ainsi participé à la montée en charge des grands dispositifs gouvernementaux qui s'est accélérée dans les derniers mois de 2013.

Enfin, le soutien à l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) a, quant à lui, au travers des Emplois-tremplin-IAE, beaucoup progressé.

Concernant ses dispositifs en faveur de l'emploi, la Région, à travers son budget 2014, se fixe pour objectifs de maintenir son effort soutenu en faveur des Emplois d'avenir et de communiquer davantage, pour l'amplifier, sur le programme Emplois-tremplin.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2014

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2014
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	37,550	37,400	22,350	23,850
11 - Formation professionnelle	0,450	0,300	0,450	0,300
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,100	0,100	0,100
<i>HP11-002</i>				
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,100	0,100	0,100
Équipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation	0,350	0,200	0,350	0,200
<i>HP11-003</i>				
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation	0,250	0,100	0,250	0,100
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)	0,100	0,100	0,100	0,100
12 - Apprentissage	37,100	37,100	21,900	23,550
Construction et travaux dans les CFA	32,000	31,700	17,000	19,050
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	32,000	31,700	17,000	19,050
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	5,400	4,900	4,500
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	5,400	4,900	4,500
909 - Action économique			0,100	0,090
91 - Interventions économiques transversales			0,100	0,090
Action en faveur de l'emploi			0,100	0,090
<i>HP91-010</i>			<i>0,100</i>	<i>0,055</i>
<i>PJ91-010</i>				<i>0,035</i>
Équipement des maisons de l'emploi et de la formation				0,035
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,100	0,055
TOTAL	37,550	37,400	22,450	23,940
HP	37,550	37,400	22,450	23,905
PJ				0,035

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage	23,850
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	0,300
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,300
Sous fonction 12 - Apprentissage	23,550
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	19,050
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	4,500
CHAPITRE 909 - Action économique	0,090
Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales	0,090
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,090
TOTAL	23,940

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

	AP		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation continue <i>HP11-002</i>	0,100	0,100	0,100	0,100
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,100	0,100	0,100

Action : Équipement des centres de formation continue

Il est proposé une enveloppe de 0,100 M€ en AP et CP permettant aux organismes de formation, bénéficiaires de subventions de fonctionnement au titre d'un dispositif régional de formation professionnelle continue, de disposer d'une aide à l'acquisition d'équipements pédagogiques ou à l'aménagement léger des locaux.

	AP		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Équipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation <i>HP11-003</i>	0,350	0,200	0,350	0,200
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation <i>hcdp</i>	0,250	0,100	0,250	0,100
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) <i>hcdp</i>	0,100	0,100	0,100	0,100

Action : Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation

Il est proposé une enveloppe de 0,100 M€ en AP et CP pour financer notamment les équipements informatiques des missions locales et des autres structures d'accueil, d'information et d'orientation (AIO).

Action : Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)

Il est proposé une enveloppe de 0,100 M€ en AP et CP pour financer les équipements des "Espaces dynamiques d'Insertion" (EDI).

12 - Apprentissage

	AP		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Construction et travaux dans les CFA	32,000	31,700	17,000	19,050
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	32,000	31,700	17,000	19,050

Action : Construction et travaux dans les CFA

Pour les travaux, il est proposé d'inscrire un montant de 31,700 M€ en AP et de 19,050 M€ en CP. Cette enveloppe permettra de financer des études de programmation et d'avant projet, comme par exemple celles du projet Eco-Campus à Vitry, ainsi que la construction, l'extension et la réhabilitation de CFA.

A titre prévisionnel, les principales opérations envisagées pour 2014 sont les suivantes :

- CMA 95 (Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise) – deuxième tranche de la construction du CFA de la CMA 95 à Cergy (95)
- AFASAM (Association pour la Formation en Alternance dans les secteurs du Spectacle Vivant, de l'Audiovisuel et du Multimédia) – Deuxième tranche de réhabilitation des locaux du CFA à Bagnolet (93)
- ITESCIA – Réhabilitation – extension du CFA à Cergy (95)

Une partie de cette enveloppe sera également dédiée au financement de travaux courants d'aménagement et de maintenance dans les CFA.

	AP		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	5,400	4,900	4,500
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	5,400	4,900	4,500

Action : Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s

Il est proposé de retenir un montant de 5,400 M€ en AP et 4,500 M€ en CP pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et équipements pédagogiques dans les CFA.

909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AP		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Action en faveur de l'emploi			0,100	0,090
<i>HP91-010</i>			<i>0,100</i>	<i>0,055</i>
<i>PJ91-010</i>				<i>0,035</i>
Equipement des maisons de l'emploi et de la formation				0,035
<i>cpj</i>				
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,100	0,055
<i>hcdp</i>				

Action : Equipement des maisons de l'emploi et de la formation

Il est proposé de doter cette action à hauteur de 0,035 M€ en CP afin de financer l'équipement de la Maison de l'Emploi du 10ème arrondissement de Paris dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et du Contrat Particulier Paris - Région Ile-de-France (CR 36-09 du 26 novembre 2009).

Action : Accompagnement des mutations économiques et écologiques

Il est proposé de doter cette action pour 2014 d'une enveloppe de 0,055 M€ en CP qui permettra de terminer le financement des subventions attribuées jusqu'en 2012 dans le cadre du dispositif d'aide au sauvetage et à la restructuration des PME/PMI.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2014
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	651,150	637,800	605,652	603,065
10 - Services Communs	8,533	8,400	8,620	8,400
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,533	8,400	8,620	8,400
<i>HP10-002</i>	5,973	5,900	6,060	5,900
<i>PJ10-002</i>	2,560	2,500	2,560	2,500
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,090	6,045	6,210	6,045
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	0,983	1,000	0,990	1,000
Stratégie	0,390	0,455	0,390	0,455
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,470	0,500	0,450	0,500
Lutte contre les discriminations	0,600	0,400	0,580	0,400
11 - Formation professionnelle	277,967	278,850	262,382	258,365
Accès à l'information et à l'orientation	23,412	23,865	23,586	23,065
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,280	20,720	21,015	21,031
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,632	1,645	1,371	1,307
Actions VAE	1,500	1,500	1,200	0,727
Mesures d'insertion professionnelle	51,725	52,690	46,045	45,650
<i>HP11-005</i>	48,941	49,906	43,703	43,068
<i>PJ11-005</i>	2,784	2,784	2,342	2,582
Accès aux savoirs de base	41,925	42,340	34,985	36,010
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	9,800	10,350	11,060	9,640
Qualification par la formation continue	106,380	106,045	89,625	91,900
<i>HP11-006</i>				
Programme qualifiant et FOAD	96,770	95,850	79,500	82,150
Actions sectorielles	1,515	1,445	2,300	1,160
Formations complémentaires	6,795	8,300	6,525	8,150
Programme qualifiant territorialisé	1,300	0,450	1,300	0,440
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	12,150	21,926	13,650
<i>HP11-007</i>				
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	12,150	21,926	13,650

PROJET DE BUDGET 2014
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires <i>HP11-008</i>	81,000	84,000	81,000	84,000
Rémunération des stagiaires	75,000	78,000	75,000	78,000
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	6,000	6,000	6,000
Formation des emplois tremplin <i>HP11-010</i>	0,200	0,100	0,200	0,100
Formation des emplois tremplin	0,200	0,100	0,200	0,100
12 - Apprentissage	364,650	350,550	334,650	336,300
Qualification par l'apprentissage <i>HP12-003</i>	249,450	249,550	237,650	235,300
Financement des CFA	207,750	210,550	207,750	210,550
Accompagnement de la politique d'apprentissage	41,700	39,000	29,900	24,750
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s <i>HP12-004</i>	115,200	101,000	97,000	101,000
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	115,200	101,000	97,000	101,000
939 - Action économique	53,015	53,000	41,646	34,672
91 - Interventions économiques transversales	53,015	53,000	41,646	34,672
Soutien à l'emploi <i>HP91-012</i>	53,015	53,000	41,646	34,672
Accompagnement dans l'emploi	2,305	2,605	1,500	2,504
Participation à la rémunération des contrats aidés	10,646	13,297	10,646	5,633
Emplois tremplin	40,064	37,098	29,500	26,535
TOTAL	704,165	690,800	647,298	637,737
HP	698,821	685,516	642,396	632,655
PJ	5,344	5,284	4,902	5,082

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage	603,065
Sous fonction 10 - Services Communs	8,400
6234 : Réceptions	0,035
6581 : Redev. pr conces., bvts, lic., procédés, dr et val. simil.	0,005
65738 : Organismes publics divers	2,900
65734 : Communes et structures intercommunales	0,175
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	1,000
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	0,048
6568 : Autres participations	0,090
6261 : Frais d'affranchissement	0,005
6238 : Divers	0,001
611 : Contrats de prestations de services	0,200
6132 : Locations immobilières	0,004
617 : Études et recherches	0,080
6226 : Honoraires	0,015
6228 : Divers	3,757
6231 : Annonces et insertions	0,080
6233 : Foires et expositions	0,005
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	258,365
611 : Contrats de prestations de services	116,865
65738 : Organismes publics divers	120,500
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	15,500
65113 : Remboursement au CNASEA	5,500
Sous fonction 12 - Apprentissage	336,300
6552 : Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux entreprises (101,000
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	235,300
CHAPITRE 939 - Action économique	34,672
Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales	34,672
6234 : Réceptions	0,325
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	33,999
617 : Études et recherches	0,348
TOTAL	637,737

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,533	8,400	8,620	8,400
<i>HP10-002</i>	5,973	5,900	6,060	5,900
<i>PJ10-002</i>	2,560	2,500	2,560	2,500
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,090	6,045	6,210	6,045
<i>hcdp</i>	3,530	3,545	3,650	3,545
<i>cpj</i>	2,560	2,500	2,560	2,500
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	0,983	1,000	0,990	1,000
<i>hcdp</i>				
Stratégie	0,390	0,455	0,390	0,455
<i>hcdp</i>				
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,470	0,500	0,450	0,500
<i>hcdp</i>				
Lutte contre les discriminations	0,600	0,400	0,580	0,400
<i>hcdp</i>				

Action : Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- Les frais de gestion versés à l'Agence des services et de paiements (ASP) pour la gestion et le suivi de plusieurs dispositifs régionaux

L'ASP assure pour le compte de la Région et dans le cadre d'une convention le versement des aides régionales au titre de divers dispositifs (dont l'ensemble des dispositifs prévus à la fonction 11, les primes aux employeurs d'apprenti-e-s, les aides PM'up, les emplois tremplins, le dispositif ARREA, etc.) ainsi que le paiement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Le montant prévisionnel de la rémunération pour 2014 s'élève à 3,500 M€ en AE et en CP.

- Les prestations de service et frais de publicité
0,045 M€ en AE et en CP seront consacrés à diverses prestations de service (opérations de contrôle des modalités de versement des fonds structurels FSE, etc.) et frais de publicité de marché.

- Financement de Défi Métier
En 2014, les activités du GIP Carif-Oref, désormais dénommé Défi Métiers, continueront à se mettre en œuvre dans le cadre des orientations définies par la Contrat de projet 2007-2013 prolongé pour une durée d'un an.

La subvention versée au GIP Défi Métiers, en tant qu'organisme associé de la Région, s'élèvera pour 2014 à 2,500 M€ en AE et en CP. Cette dotation permettra au GIP d'assurer ses missions au titre de l'information sur l'offre de formation, de l'animation des missions locales et de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ainsi que de l'observatoire des branches professionnelles.

La Région, comme l'Etat, apportera des moyens en fonctionnement à la nouvelle Association régionale des missions locales (ARML), qui assurera, en lien avec Défi Métiers, l'animation des 76 missions locales d'Ile de France.

Action : Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi

Cette action vise à renforcer la proximité et la lisibilité des politiques publiques régionales en informant et conseillant les Franciliens sur les dispositifs de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi afin qu'ils puissent mieux se les approprier pour mener à bien leurs projets professionnels. A ce titre, il est prévu une enveloppe de 1,000 M€ en AE et en CP, en augmentation par rapport au budget 2013. Les actions suivantes pourront ainsi être conduites :

- le soutien aux forums et salons locaux destinés à favoriser l'insertion professionnelle, notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi, grâce au dispositif cadre relatif à l'information sur l'emploi ;
- les opérations de sensibilisation et d'information des jeunes et de la communauté éducative dans le cadre du partenariat entre la Région et le CIDJ ;
- le fonctionnement de la plate-forme d'informations téléphonique : 0810 18 18 18 ;
- le routage et la diffusion des publications régionales relevant de ce domaine.

De plus, des manifestations (conférences, états généraux, carrefours, colloques, salons...) seront organisées, notamment avec les partenaires de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pour promouvoir l'ensemble des dispositifs auprès des Franciliens.

Action : Stratégie

Une enveloppe de 0,455 M€ en AE et en CP est proposée pour l'année 2014.

Il est prévu, d'abord, de poursuivre le financement des actions engagées en 2013 et d'amélioration des traitements statistiques :

- la relance téléphonique pour l'enquête IPA ;
- la relance téléphonique pour l'enquête auprès des bénéficiaires d'emplois-tremplins ;
- l'achat de données complémentaires pour améliorer les traitements statistiques dans les publications périodiques.

De plus, dans la future loi de décentralisation, la Région va se voir confier de nouvelles compétences en matière de formation de publics spécifiques (handicapés, détenus) et en matière d'information et d'orientation (coordination et animation du service public régional de l'orientation, SPRO). Pour la mise en place de ces actions nouvelles, elle souhaite, si nécessaire, pouvoir mener des études préalables et/ou s'adjoindre le concours d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Action : Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au titre de la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Région est engagée dans un partenariat important avec le Ministère des Droits des Femmes au titre de « Territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle » qui comporte 2 volets : la mixité des métiers et l'égalité femmes/hommes dans les entreprises.

Cette expérimentation connaîtra un fort développement en 2014.

De plus, dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité femmes hommes adopté en juin 2013, des actions nouvelles seront progressivement mises en œuvre. Il est ainsi proposé de renforcer cette ligne pour la porter à 0,500 M€ en AE et en CP (contre 0,470 M€ en 2013).

Action : Lutte contre les discriminations

Compte tenu de la baisse du nombre de projets déposés sur la thématique de la lutte contre les discriminations en 2013, il est proposé, pour 2014, de ramener le montant de cette ligne à 0,400 M€ en AE et en CP. Cette enveloppe permettra également de mettre en œuvre les actions nouvelles prévues dans le plan d'action adopté au CR de juin 2013.

11 - Formation professionnelle

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Accès à l'information et à l'orientation	23,412	23,865	23,586	23,065
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,280	20,720	21,015	21,031
<i>hcdp</i>				
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,632	1,645	1,371	1,307
<i>hcdp</i>				
Actions VAE	1,500	1,500	1,200	0,727
<i>hcdp</i>				

Le programme est doté de 23,87 M€ en AE et de 23,07 M€ en CP. Il est constitué de 3 actions :

- le soutien aux missions locales et aux structures AIO ;
- les pôles régionaux d'information conseil en Validation des Acquis de l'Expérience (8 antennes en Ile-de-France);
- les actions VAE (principalement le chéquier VAE).

Action : Soutien aux missions locales

La loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 a introduit les Régions comme financeurs des missions locales, aux côtés de l'Etat, des communes, des intercommunalités et, parfois, des Conseils généraux. Le réseau francilien est composé de 76 missions locales couvrant la totalité du territoire. Constituées sous forme d'associations ou de groupements d'intérêt public, elles sont toutes présidées par un élu local, Maire ou Maire Adjoint. La Région est représentée dans chaque conseil d'administration par un de ses élus.

Le rapport cadre "Vers un Service Public Régional de la Formation et de l'Insertion Professionnelles", adopté le 26 juin 2008 par le Conseil Régional, a fixé notamment les principes et les modalités renouvelés de son soutien financier aux missions locales franciliennes. Ce soutien, encadré par une convention triennale (2012-2014) entre la Région et chaque mission locale, comprend un socle constituant une dotation globale de fonctionnement et des financements supplémentaires relatifs à des mesures spécifiques (POP, parrainage, chèques mobilité). Les bases d'une nouvelle convention avec les missions locales seront jetées courant d'année 2014 pour une application en 2015.

Afin de soutenir dans la continuité l'action des missions locales en matière d'accueil et d'accompagnement vers la qualification et l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion, mais aussi de financer à titre complémentaire d'autres structures AIO (accueil, information et orientation), il est proposé d'inscrire 20,720 M€ en AE et 21,031 M€ en CP, répartis comme suit :

- l'appui au fonctionnement des missions locales

Dans un contexte où le chômage des jeunes avoisine les 25% et où les accueils en Mission locale ont augmenté de 10%, il est proposé d'accroître le soutien de la Région au fonctionnement de ces structures en affectant 14,270 M€ en AE soit une augmentation de 0,600 M€ par rapport aux financements 2013.

- les mesures spécifiques

Les mesures spécifiques sont constituées des Parcours d'Orientation Professionnelle (POP) et du

dispositif parrainage. Ces dispositifs sont mis en œuvre par les missions locales et permettent soit d'assurer une orientation de courte durée visant à accompagner le jeune vers l'émergence, la confirmation et la construction de son projet professionnel (pour les POP) soit d'accompagner l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle en raison de «freins» occasionnés par manque de qualification ou d'expérience, mais aussi liés à des raisons de discriminations de toute forme (pour le parrainage).

Actuellement 57 missions locales franciliennes ont mis en œuvre le dispositif régional « Parcours d'Orientation Professionnelle » ouvrant la possibilité de financer 6 772 parcours. Quant au parrainage, 1708 jeunes issus de 46 missions locales ont été pris en charge.

Il est proposé de doter ces actions spécifiques à hauteur de 4,580 M€ en AE afin de conforter l'existant fortement mobilisé dans la période de crise actuelle.

- Les aides au transport des jeunes

Le Service public régional de formation et d'insertion professionnelles inclut l'accompagnement social des bénéficiaires des formations, principalement par la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Cet accompagnement social s'effectue aussi par la prise en charge des frais de transport des personnes en voie d'insertion. Cette politique se matérialise par deux dispositifs :

- le chèque mobilité, mis en œuvre par la Région Ile-de-France avec un complément financier du STIF, qui permet d'apporter chaque année un soutien aux déplacements de plus de 42 000 jeunes en insertion en 2012. Le chèque mobilité est distribué pour plusieurs motifs liés aux démarches professionnelles des jeunes notamment la recherche de stage ou de formation.

- la gratuité des transports publics franciliens est accordée aux jeunes, âgés de 16 à 25 ans inclus, résidant en Ile-de-France, sans emploi, sortis du système scolaire, engagés avec le statut de stagiaires de la formation professionnelle dans l'un des dispositifs suivants : Avenir jeunes, programme Compétences, école de la deuxième chance. En 2012, cette mesure a bénéficié à 17 300 stagiaires.

Au vu de la mise en œuvre du plan d'urgence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi de fin 2013, Il est proposé de financer les aides aux transports à hauteur de 1,240 M€ en AE en 2014.

- Autres structures d'accueil, d'information et d'orientation

Le dispositif régional d'appui à l'orientation professionnelle des actifs a pour objet de renforcer l'orientation professionnelle et l'information sur les métiers pour l'ensemble des publics actifs (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants).

Dans ce cadre, en complémentarité des financements alloués aux missions locales, sont éligibles :

- les projets portant sur l'aide à un choix raisonné d'orientation professionnelle, par la consultation d'un fonds documentaire (classique ou multimédia) et d'un accompagnement dans la consultation de celui-ci ;

- les projets d'accompagnement spécialisé au bénéfice des personnes en situation de handicap, dans le but de faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun d'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle et à la qualification.

Il est proposé de reconduire en 2014 la dotation inscrite au budget 2013 soit 0,500 M€ en AE.

- Prestations de service en faveur du personnel des missions locales

Enfin, 0,130 M€ en AE sont prévus au titre de la formation des personnels des missions locales et des autres structures d'AIO, permettant de poursuivre en 2013 l'action engagée par leur OPCA de branche (UNIFORMATION). Ce niveau de soutien permettra de financer une cinquantaine d'actions et la prise en charge de 950 salariés des missions locales.

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

Les antennes d'information conseil interviennent en amont de la démarche VAE, et constituent un enjeu stratégique pour la sécurisation des parcours des candidats à la VAE. En effet, ce premier niveau d'information et de conseil est souvent décisif pour éclairer le candidat potentiel sur son projet de parcours VAE. Les antennes sont présentes dans chaque département et assurent les missions suivantes :

- informer individuellement tout public sur la VAE ;
- conseiller le public, dans le cadre d'entretiens d'1h30, sur la mise en œuvre et l'adéquation entre le projet de la personne et les certifications potentielles ;
- mettre en œuvre des prestations territorialisées d'une demi-journée, qui sensibilisent les professionnels de l'accueil, l'information et l'orientation sur la VAE ou participent à des projets ou événements de territoire portant sur la VAE.

En avril 2013, la commission permanente a adopté deux avenants augmentant l'offre de services au cœur des deux plateformes aéroportuaires franciliennes que sont Roissy et Orly.

Afin de permettre le maintien du pôle d'information conseil en VAE constitué de 8 antennes organisées en 23 implantations, il est proposé de doter cette action à hauteur de 1,645 M€ en AE et 1,310 M€ en CP.

Action : Actions VAE

- Accompagnement la VAE

Afin d'avoir une politique complète en matière de VAE, la Région a mis en place, en plus des antennes d'information conseil en VAE, un droit individuel à la formation tout au long de la vie sous forme de chéquiers accompagnement à la VAE et de chéquiers complément de formation.

En 2014, il est prévu de déployer 1950 chéquiers VAE selon la répartition prévisionnelle suivante :

- 1 750 Accompagnements à la VAE
- 150 Formations complémentaires post jury VAE
- 50 Formations facultatives avant jury pour les diplômés du domaine de la santé

Par ailleurs, le chéquier VAE unique (mobilisation de l'ensemble des aides au parcours VAE de la Région et de Pôle Emploi dans une prescription unique initiée par les conseillers PE) va connaître sa première année de mise en œuvre sur 2014.

C'est pourquoi, il est prévu une mobilisation financière à hauteur de 1,400 M€ en AE et 0,675 M€ en CP.

- Certification

La Région exige en principe des organismes de formation qu'ils proposent des formations visant une certification, en particulier de niveau V pour les publics les moins qualifiés, par la mise en place de validations partielles par unités capitalisables en cours ou en fin de formation avec l'appui de centres de validation.

La Région propose de financer les actes de certification ou de validation des stagiaires à hauteur de 0,100 M€ en AE et 0,055 M€ en CP.

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Mesures d'insertion professionnelle	51,725	52,690	46,045	45,650
<i>HP11-005</i>	48,941	49,906	43,703	43,068
<i>PJ11-005</i>	2,784	2,784	2,342	2,582
Accès aux savoirs de base	41,925	42,340	34,985	36,010
<i>hcdp</i>	39,783	40,198	33,285	34,070
<i>cpj</i>	2,142	2,142	1,700	1,940
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	9,800	10,350	11,060	9,640
<i>hcdp</i>	9,158	9,708	10,418	8,998
<i>cpj</i>	0,642	0,642	0,642	0,642

La Région intervient auprès des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi du fait d'une absence de qualification. L'objectif consiste à mettre en place des actions de formation adaptées permettant la remobilisation des personnes, l'accès aux compétences clés ainsi que la maîtrise de l'environnement professionnel.

Afin de poursuivre cet objectif le programme "mesures d'insertion professionnelle" porte les actions suivantes :

- l'accès aux savoirs de base, avec le programme Avenir jeunes, lequel repose sur une offre régionalisée par territoire et répondant à plusieurs problématiques des jeunes telles que l'insertion sociale, l'aide au projet professionnel et la mise à niveau des savoirs ;
- les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées, lesquelles reposent principalement sur des actions de formation initiées localement (Actions d'Initiative Territoriale), les écoles de la deuxième chance et les groupements de créateurs.

Le programme est doté de 52,690 M€ en AE et de 45,650 M€ en CP.

Action : Accès aux savoirs de base

La Région Ile-de-France souhaite offrir une réponse aux enjeux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, touchés par les effets et les bouleversements induit par la crise.

En 2011, dans un contexte de dégradation continue de la situation économique et sociale, la Région entendait mettre en place une gamme de solutions renouvelée à la précarité et à l'exclusion des jeunes franciliens avec une politique ambitieuse de la formation professionnelle.

A ce titre, l'engagement pris par le Conseil régional d'offrir à ce public les moyens de réussir son insertion sociale et professionnelle se traduit par l'évolution du dispositif « Avenir Jeunes », véritable outil régional d'aide à l'insertion par la construction d'un projet professionnel réaliste en vue d'accéder à des formations pré-qualifiantes, qualifiantes, à l'alternance ou à l'emploi.

Le fonctionnement de ce dispositif, dont les résultats positifs sont avérés s'appuie sur le rôle capital que joue le réseau des missions locales franciliennes cofinancées par la Région, dans l'accueil, le conseil et l'orientation des jeunes vers les prestations offertes.

Les missions locales permettent en effet d'identifier le public concerné et lui proposent les solutions adaptées aux besoins d'insertion en l'orientant sur les pôles de projet professionnel qui sont en charge – avec les espaces de dynamique d'insertion (EDI) - de la mise en œuvre du dispositif « Avenir Jeunes ». Dans le cadre des marchés relatifs aux pôles de projet professionnel il est prévu une dotation de 37,690 M€ en AE et pour les subventions aux EDI, le soutien régional portera en 2014 sur un montant de 4,650

M€ en AE.

2014 constituera une année de transition puisque les dispositifs Pôles de projet professionnel et Espaces de dynamique insertion seront dans leur dernière année d'exécution sur la base des précédents cahiers des charges et qu'en parallèle, de nouveaux seront lancés.

Au total, il est proposé de doter le programme « Avenir Jeunes » à hauteur de 42,340 M€ en AE dont 2,142 M€ au titre du Contrat de projet 2007-2013 prolongé d'un an et de 36,010 M€ en CP.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

- Les Actions d'Initiative Territoriale (AIT)

Il est proposé de doter les dispositifs s'inscrivant dans les "Actions d'Initiative Territoriale" à hauteur de de 3,890 M€ en AE.

- Consécutivement à l'adoption par les élus régionaux du nouveau dispositif de soutien aux actions menées par les PLIE (N° CR 41-13 du 20 juin 2013), il a été décidé de recentrer l'intervention régionale sur les Passerelles entreprises. Il est proposé dans ce cadre de soutenir ce dispositif à hauteur de 2,040 M€ en AE pour 2014 ce qui permettra de financer près de 38 passerelles entreprises.

Ces passerelles visent l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi locale, par le biais de formations adaptées, en impliquant pleinement les entreprises dans les recrutements et dans la démarche. Les modalités de ce dispositif ont été revues en 2013, afin de s'adapter au mieux aux contraintes des entreprises et favoriser ainsi le déploiement de ce dispositif à l'échelle régionale.

- Les Chantiers école, pour lesquels il est proposé une autorisation d'engagement de 1,000 M€, permettent d'accompagner vers un retour à l'emploi ou à une formation qualifiante des personnes peu ou pas qualifiées et en difficulté d'insertion professionnelle. Cette enveloppe permettra de financer une douzaine de projets.

Ce dispositif propose pour cela une pédagogie alternative aux méthodes de formation « traditionnelles », qui se base sur des mises en situation pratique à partir d'un support concret et « grandeur nature » réalisé collectivement par les stagiaires. Ces opérations, construites et mises en œuvre dans un large partenariat local, proposent une approche associant à minima une transmission de gestes et comportements professionnels à partir de mises en situation pratiques, un accompagnement socio-professionnel et une ou plusieurs immersions en entreprises.

Le rapport cadre précédemment cité, présente des conditions de financement plus favorables et une consolidation des projets d'ampleur par la possibilité de conventionner sur deux ou trois ans.

- La concertation menée en 2012 au sein du service Accès à l'Alternance et à l'Emploi, sur la refonte des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, a en outre abouti à la création d'un nouveau dispositif : le dispositif d'Accès à l'Emploi des Publics les plus Fragiles (AEPF), adopté par l'assemblée régionale le 20 juin 2013 (n° CR 41-13). Ce dispositif vise à soutenir des actions spécifiques menées en faveur des Franciliens et Franciliennes les plus en difficulté et accompagné-e-s par les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dont c'est la vocation.

A cette fin, il est proposé de doter ce programme d'une enveloppe de 0,850 M€ en AE permettant de soutenir près de 28 projets.

- Groupement de créateurs

Cette action d'insertion professionnelle a pour objectif de permettre à des personnes éloignées de l'emploi et peu qualifiées, notamment des jeunes, de faire émerger leur projet de création d'activité et d'acquérir un diplôme d'enseignement universitaire entrepreneuriat (DUCA). En vue d'une répartition équilibrée sur le territoire régional, la question d'une implantation de cette mesure sur le département des Yvelines (seul département non couvert) est envisagée dans le cadre d'une répartition renouvelée de l'enveloppe qu'il est proposé d'arrêter à 0,460 M€ en AE pour 2014.

- Les Écoles de la deuxième chance (E2c)

Ces structures (une par département avec au moins 2 implantations) dans lesquelles l'alternance

école/entreprise tient une place prépondérante accueillent principalement des jeunes motivés âgés de 16 à 25 ans, sortis depuis 2 ans du système scolaire sans diplôme ni qualification. Les E2c donnent accès à un suivi personnalisé, des choix et des méthodes pédagogiques adaptés et enfin à un réseau partenarial avec des opérateurs économiques d'envergure.

Leur objectif est d'inscrire les jeunes dans un parcours de qualification vers un métier et un emploi durable.

Mises en place à l'initiative des collectivités et des partenaires locaux, les E2c bénéficient du soutien de la Région au titre du fonctionnement pour un maximum de 30% du budget global de chaque école. L'État, les collectivités locales, le Fonds Social Européen et les entreprises constituent les autres sources de financement des E2c.

Pour 2014, le réseau des E2C est stabilisé avec un fonctionnement en année pleine pour l'ensemble des 22 sites ; c'est pourquoi, il est proposé de doter l'action à hauteur de 6 M€ en AE.

Au total, il est proposé de doter l'action "mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées " à hauteur de 10,350 M€ en AE, dont 0,642 M€ au titre du Contrat de projet 2007-2013 prolongé d'un an et de 9,640 M€ en CP.

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Qualification par la formation continue	106,380	106,045	89,625	91,900
Programme qualifiant et FOAD <i>HP11-006</i>	96,770	95,850	79,500	82,150
Actions sectorielles <i>hcdp</i>	1,515	1,445	2,300	1,160
Formations complémentaires <i>hcdp</i>	6,795	8,300	6,525	8,150
Programme qualifiant territorialisé <i>hcdp</i>	1,300	0,450	1,300	0,440

Ce programme constitue le principal levier de la Région en matière de qualification des demandeurs d'emploi en leur garantissant un accès à un premier niveau de diplôme. Le public visé est principalement constitué de personnes privées d'emploi et aussi de jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

Ce programme est constitué des mesures suivantes :

- programme qualifiant et FOAD
- actions sectorielles
- formations complémentaires

Pour 2014, il est proposé une dotation de 106,045 M€ en AE et de 91,900 M€ en CP.

Action : Programme qualifiant et FOAD

Le programme qualifiant "compétences" (ex programme régional qualifiant, programme environnement, programme d'accès à la qualification, programme TIC et AFPA) a pour objectif la formation de 21 000 personnes privées d'emploi par an sur les 22 principaux domaines d'activité économique.

Il se compose de parcours d'accès à la qualification, certifiants et professionnalisants. Chacun de ces parcours est adapté aux besoins de reconversion et/ou de qualification des demandeurs d'emploi en lien avec les besoins des entreprises, rapportés notamment par leurs branches professionnelles respectives.

Dans un souci d'assurer une sécurisation des parcours de formation et d'insertion professionnelles, les stagiaires des programmes Pôle de projet professionnel, Espace de dynamique d'insertion et des E2C

doivent pouvoir accéder, en priorité, au programme Compétences.

En 2014, le programme Compétences sera dans sa dernière année de reconduction concernant les domaines d'activité liés aux services et sera à compter de septembre dans sa première année de mise en œuvre dans les domaines d'activité de l'agriculture, de l'industrie, du BTP, du transport et des métiers de l'aéroportuaire.

Il est donc demandé de doter ce programme à hauteur de 95,840 M€ en AE et de 82,150 M€ en CP.

Action : Actions sectorielles

Le programme sectoriel culture s'adresse à des personnes dont le statut correspond à celui d'intermittents du spectacle. Le programme permet aux bénéficiaires de parfaire leurs connaissances soit sur les métiers strictement artistiques (comédien, musicien, danseur, chanteur et metteur en scène) soit sur les métiers techniques (réalisation, son, lumière, décor, montage post production) soit, enfin, sur des métiers d'administration et de production.

Le programme sectoriel culture est complété d'un soutien à des projets de formation portés par des organismes culturels à rayonnement national voire international tels la fondation Royaumont.

Secteur fortement représenté en Ile de France du fait de la présence sur le territoire des principaux intervenants du spectacle vivant, il convient de soutenir la filière en dotant ce programme en 2014 de 1,445 M€ en AE et de 1,160 M€ en CP.

Action : Formations complémentaires

L' action « formations complémentaires » recouvre plusieurs dispositifs, à l'efficacité avérée, qui s'inscrivent très utilement dans le paysage de l'action régionale. Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs, il est proposé une dotation de 8,300 M€ en AE et de 8,150 M€ en CP, répartie comme suit :

- Expérimentations

Les "expérimentations" qui permettent le financement d'opérations exploratoires en matière de formation et de pédagogie sont maintenues à leur niveau de 2013, à savoir 0,470 M€ en AE.

La convention avec "l'AFPA" est maintenue à son niveau 2013 soit 0,525 M€ en AE pour assurer l'accompagnement des stagiaires qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise.

- Chéquiers qualifiants

Le "Chéquier Qualifiant" a pour objectif de répondre à un besoin de formation spécifique ni financé par la Région dans ses programmes ni par Pôle Emploi au titre de l'une de ses mesures. Il fait l'objet d'une proposition à 3 M€ en AE sur 2014 afin de prendre en compte l'application sur une année pleine des nouveaux critères d'attribution (CR de février 2012) et l'augmentation significatives en 2013 du nombre de demandeurs d'emploi orientés sur cette mesure.

- Dispositif anglais aéroportuaire

Les formations à "l'anglais aéroportuaire" se déroulent sur Roissy et Orly sur la base d'une consultation régie par le code des marchés publics. Le budget 2014 de 0,505 M€ en AE correspond à la reconduction des marchés en cours.

- Les actions européennes

En matière de "mobilité internationale", il est proposé, pour 2014, un budget de 1,700 M€ en AE consacré à la mise en œuvre des dispositifs adoptés par le Conseil régional en mai 2006 dans le rapport cadre « Développement d'une politique de mobilité internationale » et complété en avril 2008 :

- le dispositif régional **Mobil'Access** est ouvert aux jeunes diplômés, aux demandeurs d'emplois et aux jeunes issus des missions locales. Il consiste en un soutien aux projets individuels et collectifs de

mobilité internationale en vue d'une meilleure insertion professionnelle ;

- la participation régionale au programme **Eurodyssée**. Créé en 1985 par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), ce programme permet aux jeunes demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation linguistique et d'un stage d'une durée de 6 mois dans une entreprise d'une région européenne membre du réseau ;

- la Région favorise la mise en œuvre de projets de mobilité en priorité dans les zones géographiques faisant l'objet d'accords de coopération décentralisée. Dans ce cadre, le dispositif régional **Mobil'Asie** permet à 15 jeunes demandeurs d'emploi d'effectuer un stage de 6 mois dans une entreprise d'Hanoï au Vietnam ;

- initiée en 2013 en Chine avec Mobil'Pékin, l'extension de Mobil'Monde, dispositif expérimental de mobilité internationale vers les zones de coopération décentralisée, sera poursuivi en 2014 avec **Mobil'Chili** à Santiago, et **Mobil'Brésil** à Sao-Paulo ;

- le Dispositif de Soutien aux Expérimentations et aux Partenariats (DSEP) dans le domaine de la mobilité permettra la poursuite de **Mobil'Québec**, dans le cadre d'un partenariat avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) ;

- la participation régionale au programme européen de formation professionnelle **Leonardo Da Vinci** a pour objectif de favoriser et de développer la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi au sein de l'Union européenne dans le cadre d'un stage en entreprise d'une durée de 3 mois. En 2014, le budget régional permettra d'accompagner les dernières bourses octroyées par l'Agence 2E2F en 2013 et qui n'ont pu être accompagnées par la Région ;

- la prise en compte du programme **Erasmus + 2014-2020**, fusion de l'ensemble des précédents programmes européens d'éducation et de formation tout a long de la vie. Sont notamment pris en compte dans ce programme les mobilités des jeunes en formation professionnelle et les partenariats stratégiques et les alliances entre opérateurs européens de mobilité.

- Accompagnement du mouvement sportif

Concernant l'accompagnement du "mouvement sportif" -qui promeut la formation des bénévoles aux brevets sportifs ainsi que la formation des arbitres, officiels, encadrants et dirigeants de club - il est proposé de maintenir une dotation à hauteur de 2,100 M€ en AE.

Action : Programme qualifiant territorialisé

Le Programme Qualifiant Territorialisé (PQT) a pour ambition de construire une offre de formation spécifique pour répondre à des besoins locaux.

La méthodologie d'élaboration des PQT repose sur l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les besoins de formation avec des partenaires locaux, le Service Public de l'Emploi, les conseils généraux, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ; d'un recensement des offres de formation de chaque partenaire existantes sur le territoire ou raisonnablement accessibles géographiquement par les personnes domiciliées sur la zone concernée ; de la mobilisation de ces ressources en facilitant prioritairement l'accès du public visé aux programmes structurels de formation (Région, Pôle Emploi...) et l'élaboration, le cas échéant, d'une action de formation spécifique répondant aux besoins prioritaires du territoire.

Ce dispositif comporte deux modalités de gestion distinctes selon les territoires et la volonté des acteurs locaux : soit un soutien régional à une structure territoriale bénéficiant de cofinancements, soit une intervention régionale sous forme d'achat de prestation.

Pour 2014, il est prévu de doter cette mesure à hauteur de 0,450 M€ en AE et 0,440 M€ en CP.

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	12,150	21,926	13,650
<i>HP11-007</i>				
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	12,150	21,926	13,650

Le programme d'accompagnement de la formation des actifs et principalement des salariés, poursuit deux objectifs complémentaires :

- un objectif de promotion sociale et de lutte contre les inégalités qui vise à faciliter, par la formation, l'évolution professionnelle des actifs qui accèdent le moins à la formation, particulièrement ceux peu qualifiés ;

- un objectif de sécurisation des parcours et de continuité professionnelle qui vise à favoriser la formation des salariés fragilisés pendant qu'ils sont sous contrat, afin de consolider leur emploi ou de préparer leur reconversion, sans attendre qu'ils deviennent demandeurs d'emploi et qu'ils connaissent des difficultés pour commencer à envisager un parcours de formation.

Pour 2014, il est proposé de doter ce programme à hauteur de 12,150 M€ en AE et de 13,650 M€ en CP.

Action : Accompagnement de la formation des salariés

- Soutien aux démarches de promotion sociale et professionnelle des actifs

A ce titre, la Région soutiendra à hauteur de 4,050 M€ en AE les centres franciliens d'enseignement du CNAM qui dispensent aux salariés des formations conduisant à la délivrance de diplômes reconnus et transférables au niveau européen. Par ailleurs, les Universités franciliennes dispensant aux salariés la formation préparant au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires qui ouvre les mêmes droits que le baccalauréat et les formations mises en œuvre par les Chambres de Métiers pour les artisans et conjoints d'artisans bénéficieront d'un soutien à hauteur de 1,350 M€ en AE.

- Interventions partenariales dans le cadre de la politique régionale de continuité professionnelle

Dans une conjoncture économique difficile, génératrice de fortes tensions sur le marché de l'emploi, le développement des compétences représente un outil essentiel à la sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés fragilisés. A cette fin la participation de la Région aux opérations engagées par les OPCA et OPACIF permet de soutenir des actions de différents types : acquisition des savoirs de base, adaptations aux conversions écologiques, sociales et technologiques, mais également les formations suivies au titre du congés individuels de formation, les bilans de compétences et les accompagnements dans le cadre des congés VAE.

En 2014, ces interventions seront financées à hauteur de 6,750 M€ en AE.

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires	81,000	84,000	81,000	84,000
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires	75,000	78,000	75,000	78,000
<i>hcdp</i>				
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	6,000	6,000	6,000
<i>hcdp</i>				

Par ce programme, la Région Ile de France apporte un soutien à la rémunération et à la protection sociale des demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits dans les formations professionnelles agréées par le Président de Région, après avis du Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

L'intervention des Régions dans ce cadre est prévue principalement aux articles L6341-1, L6341-4, L6341-5 et L6341-6 de la sixième partie, livre III, titre IV du code du travail.

Ce programme comportant deux actions, la rémunération des stagiaires et les mesures d'accompagnement des stagiaires, sera doté en 2014 à hauteur 84 M€ en AE et CP, ce qui représente une augmentation de près de 4% par rapport au budget 2013.

Action : Rémunération des stagiaires

Cette action permet la rémunération au titre de la formation professionnelle de près de 30 000 stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage.

Ainsi, au titre de sa compétence exclusive en matière de formation professionnelle des jeunes de 16/25 ans sans qualification, la Région prend en charge la rémunération pour l'ensemble des stagiaires inscrits dans ses mesures d'insertion professionnelle.

Concernant ses programmes qualifiants, la répartition entre les deux principaux financeurs des rémunérations (Assurance chômage et la Région) versées aux stagiaires est proche de l'équilibre (60% par la Région et 40% par Pôle Emploi). Celle-ci est conforme aux dispositions prévues, notamment pour le programme régional qualifiant Compétences. Elle souligne également la volonté de la Région de participer au financement de tous les stagiaires non indemnisés par pôle emploi ou qui atteignent la fin de leurs droits durant la période de formation.

Enfin, depuis 1983, la Région assure aussi le financement de la rémunération des stagiaires handicapés en formation dans les Centres de Reclassement Professionnel dits à "vocation régionale".

Pour 2014, il est prévu de doter cette action à hauteur de 78 M€ en AE et CPF.

Action : Mesures d'accompagnement des stagiaires

Les mesures d'accompagnement des stagiaires seront financées en 2014 à hauteur de 6 M€ en AE et CP.

Ces mesures permettent le soutien aux fonctions d'hébergement et de restauration des stagiaires de la formation professionnelle assurée par l'AFPA pour 5 M€ ainsi que la prise en charge du financement du permis de conduire des jeunes en insertion pour 1 M€.

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Formation des emplois tremplin	0,200	0,100	0,200	0,100
<i>HP11-010</i>				
Formation des emplois tremplin	0,200	0,100	0,200	0,100

Action : Formation des emplois tremplin

Ce programme composé d'une action unique propose une offre de formation aux personnes occupant un poste dans le cadre du dispositif régional "emploi tremplin" en modalité Chéquier. 0,100 M€ en AE et en CP seront consacrés à la mise en oeuvre de cette action.

12 - Apprentissage

		AE		CP	
		BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
		M €	M €	M €	M €
Qualification par l'apprentissage		249,450	249,550	237,650	235,300
	<i>HP12-003</i>				
Financement des CFA		207,750	210,550	207,750	210,550
	<i>hcdp</i>				
Accompagnement de la politique d'apprentissage		41,700	39,000	29,900	24,750
	<i>hcdp</i>				

Action : Financement des CFA

Il est prévu un montant de 210,550 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2014. Ce budget est donc en hausse de 2,800 M€ par rapport à 2013.

Ce montant servira à financer les dépenses de fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis.

Deux éléments majeurs déterminent le montant de la dotation régionale pour chaque CFA :

- les ressources dont disposent les CFA, essentiellement la taxe d'apprentissage ;
- les effectifs d'apprentis accueillis.

Les fortes variations sur la collecte de taxe d'apprentissage et l'évolution des effectifs difficilement maîtrisable placent souvent les CFA dans une situation d'incertitude et de difficultés parfois aiguës. Le manque global d'équité du système de financement est aussi un problème récurrent auquel la réforme nationale du financement de l'apprentissage prévue en 2014 tentera d'apporter réponse.

Pour les effectifs, la hausse attendue en 2014 est raisonnable avec +1% soit environ 900 apprentis supplémentaires. Cela représente une progression similaire à celle enregistrée pour 2013. Le contexte économique toujours incertain incite moins les employeurs à s'engager dans le recrutement d'apprentis surtout sur les premiers niveaux de formation majoritairement recrutés par des TPE/PME.

La subvention moyenne régionale par apprenti se maintient aux alentours de 2500 €, c'est donc un coût supplémentaire par rapport au budget précédent de 2,25 M€ qu'il faut anticiper pour 2014.

Après les réformes ambitieuses approuvées et mises en œuvre depuis 2011 dans le domaine du soutien régional à l'apprentissage, 2014 sera une année de consolidation et de montée en puissance des modalités d'intervention rénovées, mais ce sera également une année de réflexion pour trouver des solutions nouvelles afin d'aider les CFA en grande difficulté.

Dans le même esprit, un projet de soutien financier spécifique aux CFA possédant un internat en gestion propre, dont le coût est évalué à 0,550 M€, sera soumis aux élus au cours de l'année.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

Il est proposé une enveloppe de **39,000 M€** en autorisations d'engagement et **24,750 M€** en crédits de paiement.

Cette action comprend l'ensemble des mesures que la Région met en œuvre afin d'apporter un soutien qualitatif au fonctionnement et au développement de l'apprentissage. Toutes ces mesures disposent d'un budget stabilisé en 2014 ou en augmentation, en dehors des primes aux employeurs publics désormais imputées sur la même ligne que les employeurs privés et du dispositif d'aide aux apprentis qui a fait l'objet d'une réforme en 2012, ce qui explique la légère diminution au global des AE et CP dédiés à l'accompagnement de la politique d'apprentissage.

Les dispositifs seront mis en œuvre avec la répartition prévisionnelle suivante en autorisations d'engagement :

- 7,600 M€ pour **l'amélioration des conditions de vie des apprentis**. L'année 2014 se caractérise par la mise en place du dispositif « d'aide à l'entrée en apprentissage » en année pleine. Ce dispositif

concentre les aides sur la première année de formation en apprentissage pour les apprentis des niveaux III à V.

S'ajoute à cela un partenariat avec l'Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs (places réservées aux apprentis, accueil d'urgence en foyer).

Enfin comme chaque année, l'édition et le routage dans les CFA, de la carte d'étudiant des métiers remise aux apprentis est prévu.

- 7,200 M€ pour le **dispositif d'accès à l'apprentissage**. Ce dispositif permet, d'une part, d'accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers la signature d'un contrat d'apprentissage et, d'autre part, de proposer une solution transitoire aux jeunes subissant une rupture de contrat en cours de formation. Le statut de stagiaire de la formation professionnelle des jeunes bénéficiaires de ce dispositif participe à la sécurisation des parcours de formation.

En 2014, près de 17 500 jeunes devraient bénéficier de ce dispositif. Une refonte du dispositif a été approuvée en juin 2013. Le nouveau règlement d'intervention mis en place en 2014 pour la première fois, permettra une simplification des modalités pédagogiques et financières demandées aux CFA et affirmera, par ailleurs, la vocation du dispositif d'accès à l'accueil des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

- 3,750 M€ pour la **mobilité internationale des apprentis**. Cette enveloppe permettra de soutenir :
 - les CFA dans l'organisation des séjours à l'étranger pour environ 7000 apprentis.
 - le dispositif Eurostart qui permet l'organisation de séjours de plus longue durée (6 mois) en Europe pour une centaine de jeunes.
 - la mise en œuvre de partenariats internationaux entre les CFA et des centres de formation à l'étranger.

- 3,000 M€ seront consacrés **aux développeurs de l'apprentissage**. Ce budget permettra de financer une centaine de postes de développeurs répartis en quatre catégories : les développeurs de l'apprentissage en CFA, les développeurs territoriaux, les développeurs sectoriels et les développeurs médiateurs.

Les développeurs de l'apprentissage en CFA partagent leur temps entre la prospection des entreprises et le placement des jeunes en contrat d'apprentissage. En 2014, les CFA formant des apprentis sur les premiers niveaux de qualification seront privilégiés dans le choix des postes cofinancés par la Région. Les contrats d'objet de moyens (COM) territoriaux qui sont les déclinaisons départementales du COM Etat – Région permettent le financement de postes de développeurs territoriaux, à raison de deux ETP par département. En 2013, les huit départements franciliens ainsi que la zone aéroportuaire de Roissy se sont engagés dans cette démarche de contractualisation. Les missions confiées aux développeurs territoriaux sont centrées sur l'animation départementale et la mise en réseau des acteurs impliqués dans le développement de l'apprentissage. Quant aux derniers profils de développeurs médiateurs, ils visent à répondre au problème des ruptures de contrats d'apprentissage. L'objectif poursuivi par ces développeurs médiateurs est de réduire ce nombre de rupture par une sécurisation des parcours de formation des apprentis en organisant un accompagnement au plus tôt de l'entreprise, du jeune et du CFA lorsqu'une situation à risque a été identifiée. Leur mise en place progressive sur les territoires est prévue en 2014.

- 0,350 M€ pour les **aides aux employeurs publics**. Le dispositif des aides aux employeurs publics s'intègre désormais à celui des primes aux employeurs d'apprentis. Toutefois il faut accompagner la dernière année des contrats en cours.

- 3,850 M€ pour améliorer la qualité de l'alternance dans les CFA, former les personnels de CFA, financer les actions innovantes en matière d'apprentissage et accompagner les 20 premiers CFA engagés dans la démarche EVOA.

La démarche qualité insiste sur l'articulation optimale entre la formation dispensée au CFA et le travail effectué par le jeune en entreprise. L'accent est mis sur le suivi des jeunes en difficulté. En 2014, les CFA volontaires (environ 80) pourront mettre en place des projets visant l'amélioration de la qualité de l'alternance auprès d'environ 9000 jeunes. Le dispositif qualité permettra d'accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques mais également les directions des CFA à déployer ces projets d'un point de vue organisationnel et managérial. Outre le travail porté sur l'axe prévention des ruptures de contrats, le dispositif qualité visera également à accompagner les jeunes à la recherche de contrats et viendra à cet effet en appui méthodologique au dispositif « Accès à l'apprentissage ».

Pour **la formation**, les formateurs vont bénéficier d'un parcours modulaire visant la certification « Formateur de l'alternance » de niveau III du CNAM. L'objectif du dispositif sera avant tout de répondre au plus près des besoins de professionnalisation de l'ensemble des personnels de CFA : des entretiens de positionnements en amont seront développés avec les directions et les personnels, et permettront de proposer des parcours et des formations individualisés adaptés aux besoins ciblés. Les CFA pourront solliciter à cet effet l'offre de formation modulaire, en *inter* et en *intra*. Enfin, des efforts particuliers seront portés sur le développement de la plateforme dématérialisée permettant la gestion et le suivi des inscriptions en ligne mais également des outils pédagogiques proposés à l'ensemble des personnels formés.

Les **contrats EVOA, anciennement appelés contrats de développement durable**, ont été conclus en octobre 2012 avec 20 CFA volontaires. Ils visent à accompagner les Centres de formation d'apprentis dans une dynamique vertueuse sur quatre piliers : Gouvernance, Responsabilité éducative et sociale, Responsabilité environnementale, Responsabilité économique. La première année d'expérimentation (octobre 2012-octobre 2013) a permis aux 20 CFA pilotes de procéder à un diagnostic de leur structure et d'identifier les actions qu'ils devraient mettre en œuvre au cours de l'année suivante (octobre 2013-octobre 2014) afin d'atteindre leurs objectifs en matière de développement durable. Afin de les aider à mener à bien ces actions, un accompagnement individualisé leur sera proposé.

• 0,850 M€ pour les **actions culturelles, citoyennes et sportives**. Cette enveloppe permettra ainsi l'accueil de 1 000 jeunes au mémorial de Caen, de la Shoah et à la Maison Jean Monnet. 3 000 apprentis pourront également bénéficier de l'opération « lycéens et apprentis au cinéma » reconduite avec succès depuis 10 ans.

Plusieurs dizaines de jeunes, souvent en grande difficultés, seront accueillis au sein des ateliers d'animation éducative mis en place dans les CFA et axés sur un moyen d'expression (écriture, photographie, danse, cirque, audiovisuel ...).

Les sélections pour les 43èmes Olympiades des Métiers débiteront en 2014. La Région soutient les jeunes apprentis franciliens qui s'y présentent ainsi que la future équipe régionale des métiers qui défendra l'excellence de l'Ile-de-France lors des sélections nationales.

Enfin, ApprentiScènes dans sa version rénovée continuera à proposer aux apprentis une pratique théâtrale originale et de qualité. Les 5 soirées programmées permettront d'accueillir un public nombreux et une web télé sera mise en place

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	115,200	101,000	97,000	101,000
<i>HP12-004</i>				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	115,200	101,000	97,000	101,000

Action : Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s

Les modalités de versement des primes vont évoluer fortement en 2014 puisqu'une refonte du dispositif a été entreprise par le gouvernement et une concentration de l'effort sur les petits employeurs de moins de 11 salariés a été actée. Les contours définitifs de cette réforme ne sont pas encore tout à fait connus mais un nouveau règlement d'attribution sera proposé au vote des élus en début d'année.

En 2014, une enveloppe de 101 M€ en AE et CP permettra de verser :

- le reliquat des primes dues au titre des campagnes 2010, 2011, 2012 et 2013 ;
- une part importante du flux 2014 qui correspond aux primes éligibles au titre de l'année scolaire 2013-2014 (P1 2013, P2 2012, P3 2011).

Lors du CIMAP du 17 juillet 2013 a été annoncée une réforme des aides à l'apprentissage, à partir du travail d'évaluation réalisé par l'IGF et l'IGAS dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). Sur cette base, le Gouvernement a décidé :

- de supprimer l'ICF, aide forfaitaire annuelle aux employeurs d'apprentis versée par les Régions ;
- de prévoir une nouvelle aide aux employeurs d'apprentis, plus ciblée, pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Depuis la loi du 27 février 2002 (n°2002-276) relative à la démocratie de proximité, la région était en effet chargée du versement de l'ICF appelée aussi « prime d'apprentissage » aux entreprises moyennant une compensation de l'Etat. Elle en déterminait le montant, qui ne peut être inférieur à 1 000 € par année de formation, ainsi que ses modalités d'attribution.

Le nouveau dispositif reprend le principe en limitant son application à la cible privilégiée des **entreprises de moins de 11 salariés** et en supprimant tous les bonus qui pouvaient varier d'une région à l'autre sur les montants et critères.

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit, pour le moment, une année de transition, en proposant une application à partir de 2015 du nouveau dispositif.

En 2014, le maintien de la prime de première année pour tous est garanti aux employeurs signant avant le 31 décembre 2013. Une dégressivité sera par contre immédiatement appliquée sur les deuxièmes années et troisièmes années de formation. La dégressivité sera forte pour les TPE (1000 € au lieu de 1429€ en deuxième année et 1374€ en troisième année dans le cadre du dispositif régional actuel) et très forte pour les PME (500€ et 200€ au lieu de 1363€ en deuxième année et 1331€ en troisième année dans le cadre du dispositif régional actuel).

A partir de 2015, les primes ne seraient attribuées qu'aux entreprises de moins de 11 salariés à hauteur de 1 000 € par an et par année de contrat (1ère, 2ème et 3ème année).

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AE		CP	
	BP 2013	Proposition BP 2014	BP 2013	Proposition BP 2014
	M €	M €	M €	M €
Soutien à l'emploi	53,015	53,000	41,646	34,672
<i>HP91-012</i>				
Accompagnement dans l'emploi	2,305	2,605	1,500	2,504
<i>hcdp</i>				
Participation à la rémunération des contrats aidés	10,646	13,297	10,646	5,633
<i>hcdp</i>				
Emplois tremplin	40,064	37,098	29,500	26,535
<i>hcdp</i>				

Il est proposé une enveloppe de 53,000 M€ en AE et de 34,672 M€ en CP sur le programme « Soutien à l'emploi » qui regroupe les actions suivantes :

- l'action « accompagnement dans l'emploi », dotée de 2,605 M€ en AE ;
- l'action « Emplois-tremplin », doté de 37,098 M€ en AE ;
- l'action « Participation aux contrats aidés », doté de 13,297 M€ en AE.

Action : Accompagnement dans l'emploi

Il est proposé de consacrer une enveloppe de **2,605 M€** pour l'action « accompagnement dans l'emploi » regroupant les dispositifs mentionnés ci-dessous, selon la répartition prévisionnelle suivantes :

- Groupements d'Employeurs : **0,200 M€**
- Plateformes RH : **0,900 M€**
- Dialogue social et expérimentations : **0,105 M€**
- Programme professionnalisation des acteurs de l'emploi : **0,150 M€**
- Actions de promotion et de valorisation : **0,325 M€**
- PACTES : **0,625 €**
- Etudes et évaluations : **0,300 M€**

Une enveloppe de **2,500 M€** de crédits de paiement permettra de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs.

1. Pour les dispositifs « Emploi » une enveloppe de 1, 355 M€ est proposée en AE.

• Les Plateformes RH

Sur la base des résultats de l'évaluation menée sur l'expérimentation lancée fin 2007, le Conseil Régional a décidé en 2012 de pérenniser le dispositif des « Plateformes de services RH pour les petites entreprises » par l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Pour une couverture territoriale optimale et en retenant les dossiers de qualité, il a été décidé de soutenir 16 projets (1 PF sur le 75, le 92 et le 93; 2 PF sur le 78, le 91, 3 PF sur le 77, le 94 et le 95) et donc de labelliser 16 Plateformes RH pour un budget annuel de 0,900 M€.

- Les groupements d'Employeurs (GE)

Conformément au nouveau règlement d'intervention qui a été adopté le 20 juin 2013, le soutien aux groupements d'employeurs se poursuivra tout en mettant l'accent sur l'aide au développement des GE déjà existants ainsi que sur la formation des dirigeants de GE. Dans cette perspective, il est proposé 0,200 M€ d'AE.

- Le soutien aux expérimentations en faveur de l'emploi

Il est proposé 0,105 M€ en AE 2014 pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles modalités et axes d'interventions définis en 2013 en matière d'emploi. En effet, il semble pertinent dans le cadre du nouveau règlement d'intervention adopté le 20 juin 2013, accordant plus de souplesse dans sa mise en œuvre, de pouvoir soutenir des démarches et approches nouvelles et expérimentales, qui viendront enrichir l'intervention régionale en matière d'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté, en particulier les jeunes.

- L'appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi et aux réseaux d'acteurs

Il est proposé pour 2014 une enveloppe de 0,150 M€ pour le financement des actions suivantes :

- L'accompagnement des acteurs de l'emploi et de l'IAE dans la transition écologique et sociale

Les enjeux de la transition écologique et sociale nécessitent que chacun se les approprie et réussisse à contribuer à l'effort collectif engagé au plan international, national, régional et territorial. Compte-tenu des impacts induits et/ou attendus par cette transition sur les emplois et les compétences, il est nécessaire que la Région puisse accompagner les acteurs de l'emploi à cette appropriation.

Le dispositif « Professionnalisation des acteurs de l'emploi » pourra ainsi permettre de :

- renouveler du soutien régional à l'observatoire régional de l'économie verte initié par le réseau Territoires-Environnement-Emplois francilien (TEE Ile-de-France) ;
- soutenir de démarches et initiatives visant l'accompagnement des acteurs de l'emploi et de l'IAE sur les questions de Responsabilité Sociétale et de Haute Qualité Sociale ;
- soutenir des projets visant l'appropriation et la mobilisation des acteurs de l'emploi et de l'IAE autour des impacts de la transition énergétique sur les emplois et les compétences.

- L'accompagnement de dynamiques territoriales dans le cadre de Pactes pour le développement des territoires

Le dispositif « Professionnalisation des acteurs de l'emploi » permettra sur cet axe de soutenir des initiatives portées dans le cadre des Pactes pour le développement des territoires favorisant la professionnalisation des acteurs de l'emploi et leur mise en réseau avec les autres acteurs du territoire.

- La contribution à la Maison de l'Emploi Paris

Un budget de 0,050 M€ est à prévoir pour financer la contribution annuelle de la Région au GIP – Maison de l'emploi (MEP) afin de soutenir son activité en 2014.

2. Pour les actions de promotion et de valorisation, une enveloppe de 0,325 M€ est proposée en AE.

Cette enveloppe sera mobilisée pour permettre à la région de promouvoir et de valoriser les politiques régionales dans les domaines du développement économique et de l'innovation mises en œuvre dans le cadre de la S.R.D.E.I.

Elle permettra également d'accompagner des actions de promotion de secteurs professionnels, de valoriser les projets innovants et de développer l'information pour les soutiens régionaux à la création et au développement des PME-PMI franciliennes.

3. Pour les Pactes, une enveloppe de 0,625 M€ est proposée en AE permettant d'accompagner la montée en puissance du dispositif des Pactes pour le développement des territoires et le déploiement

des plans d'actions adoptés dans les 17 Pactes signés.

La S.R.D.E.I. préconise l'approfondissement de la démarche des Pactes et le rapport cadre (CR 06-12) dédié à l'évolution du dispositif prévoit l'aboutissement à termes de 26 démarches de Pactes. Les prochains nouveaux Pactes devant être soumis au vote de la commission permanente en 2014 seront notamment : le Nord Est 77, les Bords de Marne, Persan Beaumont et Est Ensemble. Parallèlement, le renouvellement de la première génération des Pactes se poursuivra en 2014 (Lacs de l'Essonne, Val de Bièvre, Clichy-Montfermeil, Seine aval, Saint-Quentin-en-Yvelines...). L'année 2014 constituera une année essentielle pour l'approfondissement de la démarche des Pactes.

4. Pour les frais d'études et d'évaluation, une AE de 0,300 M€ est proposée permettant de procéder à l'achat périodique des données nécessaires aux travaux de veille et de suivi de la conjoncture (0,040 M€), à la réalisation de l'évaluation des dispositifs AIR et AIMA (0,080 M€) et surtout à la mise en œuvre du protocole d'évaluation de la S.R.D.E.I. qui est chiffré à 0,180 M€.

Action : Participation à la rémunération des contrats aidés

Pour cette action regroupant le financement des contrats aidés des personnes employées sur des fonctions d'agents techniques des lycées dans les EPLE et du dispositif régional d' Aide Régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir (A.R.R.E.A), Il est proposé une dotation de **13,297 M€** en AE et **5,633 M€** en CP.

• Les contrats aidés des EPLE

2,146 M€ en AE et CP permettront, comme l'an dernier, de financer la part employeur des contrats aidés mis à la disposition des EPLE sur des fonctions d'agents techniques des lycées. 700 contrats ont été financés en 2013.

• Le dispositif A.R.R.E.A

Le reste de l'enveloppe permettra d'apporter un cofinancement à plus de 1000 nouveaux contrats Emplois d'avenir et de verser l'année 2 de la subvention régionale A.R.R.E.A (Aide Régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir) pour les 500 dossiers soutenus en 2013.

L'A.R.R.E.A est conditionnée à la signature d'un contrat Emploi d'avenir en CDI par les employeurs associatifs et les employeurs de l'économie sociale et solidaire (fondations, GEIQ, SCIC et SCOOP). L'existence de cette aide, dont les principes ont été adoptés par le vote de la délibération cadre n° CR 08-13 du 14 février 2013, a permis de créer un véritable effet levier en faveur des C.D.I. puisque c'est en Ile-de-France que la part de C.D.I. est la plus importante (22% contre 10% au niveau national) et que celle-ci n'a eu de cesse de croître tout au long de l'année 2013.

En 2014, il est attendu que cette tendance se confirme et s'amplifie.

Action : Emplois tremplin

Il est proposé de consacrer au **dispositif Emplois-tremplin** une enveloppe de **37,098 M€ en AE** . Sur cette enveloppe, 20,803 M€ est nécessaire au titre de la réaffectation des postes créés entre 2007 et 2013 et encore actifs.

Avec le reste de l'enveloppe, il est proposé de créer de nouveaux Emplois-tremplin, à la fois Emplois-tremplin projet et Emplois-tremplin IAE .

Cette mobilisation dans le cadre du dispositif Emplois-tremplin, qui a été rénové en profondeur lors du Conseil régional du 14 février 2013, permettra de poursuivre l'appui aux associations qui s'engagent à la création d'emplois durables sur des thématiques qui correspondent aux priorités sectorielles de la Région (action sociale ; économie sociale et solidaire ; sport ; environnement ; culture) ainsi que le soutien accru aux structures de l'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) qui bénéficient dans ce cadre d'aides aux postes pour les salariés en insertion non allocataires du RSA.

Le soutien régional au dispositif d'appui à la pérennisation consistant à subventionner 8 D.L.A. (Dispositif Local d'Accompagnement) franciliens et au D.L.A. régional, sera initié en 2014 à hauteur de 0,400 M€. Il permettra d'accompagner les employeurs à la pérennisation des emplois créés et approfondira ainsi le processus de professionnalisation des associations auquel le dispositif des Emplois-tremplin participe pleinement depuis 2005.

Par ailleurs, des efforts de communication seront entrepris de manière à mieux faire connaître le dispositif rénové et de mieux diffuser les dates d'appels à projet auprès du monde associatif (têtes de réseau, fédérations, acteurs de terrain, etc.).

26,535 M€ en crédits de paiements permettront de payer les postes déjà créés, de débiter les versements pour les postes créés au cours de l'année 2013 et de verser les subventions aux S.I.A.E. au titre des Emplois-tremplin-IAE.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2014	Proposition d'AP pour 2014	Echéancier des crédits de paiement			
			2014	2015	2016	Au-delà
901 - Formation professionnelle et apprentissage						
11 - Formation professionnelle	0,335	0,300	0,300	0,276	0,059	
Equipement des centres de formation continue	0,026	0,100	0,100	0,026		
HP11-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2014	0,026		0,026			
échéancier des CP sur AP 2014		0,100	0,074	0,026		
Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation	0,309	0,200	0,200	0,250	0,059	
HP11-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2014	0,309		0,125	0,125	0,059	
échéancier des CP sur AP 2014		0,200	0,075	0,125		
12 - Apprentissage	95,760	37,100	23,550	24,500	25,000	59,810
Construction et travaux dans les CFA	85,390	31,700	19,050	20,000	20,000	58,040
HP12-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2014	85,390		16,950	15,000	10,000	43,440
échéancier des CP sur AP 2014		31,700	2,100	5,000	10,000	14,600
Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	10,370	5,400	4,500	4,500	5,000	1,770
HP12-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2014	10,370		3,600	2,500	3,000	1,270
échéancier des CP sur AP 2014		5,400	0,900	2,000	2,000	0,500
909 - Action économique						
91 - Interventions économiques transversales	0,987		0,090	0,002		0,895
Action en faveur de l'emploi	0,987		0,090	0,002		0,895
HP91-010						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2014	0,950		0,055			0,895
échéancier des CP sur AP 2014						
PJ91-010						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2014	0,037		0,035	0,002		
échéancier des CP sur AP 2014						
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	97,082	37,400	23,940	24,778	25,059	60,705
Total des CP sur AP antérieures à 2014	97,082		20,791	17,627	13,059	45,605
Total des CP sur AP 2014		37,400	3,149	7,151	12,000	15,100

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2014	Proposition d'AE pour 2014	Echéancier des crédits de paiement			
			2014	2015	2016	Au-delà
931 - Formation professionnelle et apprentissage						
10 - Services Communs	0,691	8,400	8,400	0,691		
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	0,691	8,400	8,400	0,691		
HP10-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014	0,691		0,691			
échéancier des CP sur AE 2014		5,900	5,209	0,691		
PJ10-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014						
échéancier des CP sur AE 2014		2,500	2,500			
11 - Formation professionnelle	179,695	278,850	258,365	144,191	49,929	6,060
Accès à l'information et à l'orientation	11,014	23,865	23,065	11,098	0,716	
HP11-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014	11,014		10,464	0,550		
échéancier des CP sur AE 2014		23,865	12,601	10,548	0,716	
Mesures d'insertion professionnelle	60,582	52,690	45,650	37,517	30,105	
HP11-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014	60,582		30,291	17,439	12,852	
échéancier des CP sur AE 2014		49,906	12,777	19,876	17,253	
PJ11-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014						
échéancier des CP sur AE 2014		2,784	2,582	0,202		
Qualification par la formation continue	96,946	106,045	91,900	87,247	17,784	6,060
HP11-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014	96,946		50,117	46,829		
échéancier des CP sur AE 2014		106,045	41,783	40,418	17,784	6,060
Accompagnement de la formation des salariés	11,053	12,150	13,650	8,229	1,324	
HP11-007						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014	11,053		8,149	2,904		
échéancier des CP sur AE 2014		12,150	5,501	5,325	1,324	
Rémunération des stagiaires		84,000	84,000			
HP11-008						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2014						
échéancier des CP sur AE 2014		84,000	84,000			
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2014	Proposition d'AE pour 2014	Echéancier des crédits de paiement			
			2014	2015	2016	Au-delà
HP11-010 échéancier des CP sur AE antérieures à 2014 échéancier des CP sur AE 2014	0,100	0,100	0,100	0,100		
12 - Apprentissage	10,783	350,550	336,300	25,033		
Qualification par l'apprentissage	10,783	249,550	235,300	25,033		
HP12-003 échéancier des CP sur AE antérieures à 2014 échéancier des CP sur AE 2014	10,783	249,550	6,000 229,300	4,783 20,250		
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s		101,000	101,000			
HP12-004 échéancier des CP sur AE antérieures à 2014 échéancier des CP sur AE 2014		101,000	101,000			
939 - Action économique						
91 - Interventions économiques transversales	25,441	53,000	34,672	26,500	17,269	
Soutien à l'emploi	25,441	53,000	34,672	26,500	17,269	
HP91-012 échéancier des CP sur AE antérieures à 2014 échéancier des CP sur AE 2014	25,441	53,000	25,441 9,231	26,500	17,269	
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	216,610	690,800	637,737	196,415	67,198	6,060
Total des CP sur AE antérieures à 2014	216,610		131,253	72,505	12,852	
Total des CP sur AE 2014		690,800	506,484	123,910	54,346	6,060

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2013

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2013

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	37,550	37,381	22,350	22,311
11 - Formation professionnelle	0,450	0,281	0,450	0,411
Equipement des centres de formation continue	0,100	0,086	0,100	0,060
<i>HP11-002</i>				
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,086	0,100	0,060
Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation	0,350	0,195	0,350	0,351
<i>HP11-003</i>				
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation	0,250	0,146	0,250	0,297
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)	0,100	0,049	0,100	0,054
12 - Apprentissage	37,100	37,100	21,900	21,900
Construction et travaux dans les CFA	32,000	29,138	17,000	15,600
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	32,000	29,138	17,000	15,600
Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	7,962	4,900	6,300
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	7,962	4,900	6,300
909 - Action économique		0,035	0,100	0,066
91 - Interventions économiques transversales		0,035	0,100	0,066
Action en faveur de l'emploi		0,035	0,100	0,066
<i>HP91-010</i>			<i>0,100</i>	<i>0,054</i>
<i>PJ91-010</i>		<i>0,035</i>		<i>0,012</i>
Équipement des maisons de l'emploi et de la formation		0,035		0,012
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,100	0,054
TOTAL	37,550	37,416	22,450	22,377
HP	37,550	37,381	22,450	22,365
PJ		0,035		0,012

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

	AP		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation continue <i>HP11-002</i>	0,100	0,086	0,100	0,060
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,086	0,100	0,060

Action : Équipement des centres de formation continue

Les AP votées en 2013 à hauteur de 0,086 M€ ont permis d'équiper des centres de formation continue, notamment l'ARCNAM (IDF) et l'association RELAIS à Pantin (matériels pédagogiques).

	AP		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation <i>HP11-003</i>	0,350	0,195	0,350	0,351
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation <i>hcdp</i>	0,250	0,146	0,250	0,297
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) <i>hcdp</i>	0,100	0,049	0,100	0,054

Action : Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation

Les AP votées en 2013 à hauteur de 0,146 M€ ont notamment permis de financer des équipements informatiques dans le cadre de la 9ème campagne d'informatisation des missions locales.

Action : Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)

Les AP votées en 2013 à hauteur de 0,049 M€ ont permis d'accorder des subventions pour la mise à niveau des équipements des "Espaces Dynamiques d'Insertion" (EDI).

12 - Apprentissage

	AP		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Construction et travaux dans les CFA	32,000	29,138	17,000	15,600
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	32,000	29,138	17,000	15,600

Action : Construction et travaux dans les CFA

En 2013, 29,65 M€ ont été affectés sur cette ligne, les principales autorisations de programme ont concerné les opérations suivantes :

- CFA DU BATIMENT Ile-de-France – Reconstruction du CFA à Brétigny-sur-Orge
- AOCD (Compagnons du Devoir) – Construction du Pôle Matériaux Souples à Pantin (93)
- CFA Promotrans – Construction du Centre à Gonesse (95)

	AP		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	7,962	4,900	6,300
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,100	7,962	4,900	6,300

Action : Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s

En 2013, 7,962 M€ ont été affectés sur cette ligne, les principales autorisations de programme ont concerné les acquisitions d'équipements suivantes :

- CMA 77 – première tranche d'équipements du nouveau site de Meaux (77)
- AFT – acquisition d'équipement du CFA au Tremblay sur Meauldre (78)
- AFORP – acquisition d'équipements informatiques et pédagogiques du CFA à Mantes (78)
- Financement d'équipement en tablettes numériques connectées pour 28 CFA représentant plus de 4000 tablettes dans le cadre d'une expérimentation régionale élargie.

La consommation plus importante que prévue en autorisation de programme pour l'équipement des centres de formation d'apprentis est liée à l'équipement des nouveaux locaux de CFA livrés en 2013 et de l'expérimentation élargie d'équipement en tablettes numériques des CFA. Les financements ont été trouvés par redéploiement à partir de l'action "Construction et travaux dans les CFA".

909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AP		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Action en faveur de l'emploi		0,035	0,100	0,066
<i>HP91-010</i>			<i>0,100</i>	<i>0,054</i>
<i>PJ91-010</i>		<i>0,035</i>		<i>0,012</i>
Equipement des maisons de l'emploi et de la formation		0,035		0,012
<i>cpi</i>				
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,100	0,054
<i>hcdp</i>				

Action : Equipement des maisons de l'emploi et de la formation

En 2013, 0,035 M€ ont été attribués au département de Paris pour le financement d'équipement au bénéfice de la Maison de l'Emploi du 10ème arrondissement de Paris dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et du Contrat Particulier Paris - Région Ile-de-France (CR 36-09 du 26 novembre 2009).

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2013

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	651,150	634,195	605,652	609,783
10 - Services Communs	8,533	8,107	8,620	8,801
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,533	8,107	8,620	8,801
<i>HP10-002</i>	5,973	5,547	6,060	6,161
<i>PJ10-002</i>	2,560	2,560	2,560	2,640
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,090	5,921	6,210	6,097
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	0,983	0,976	0,990	0,926
Stratégie	0,390	0,192	0,390	0,232
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,470	0,528	0,450	0,697
Lutte contre les discriminations	0,600	0,490	0,580	0,849
11 - Formation professionnelle	277,967	284,984	262,382	262,283
Accès à l'information et à l'orientation	23,412	22,901	23,586	23,496
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,280	19,706	21,015	21,512
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,632	1,530	1,371	1,217
Actions VAE	1,500	1,665	1,200	0,767
Mesures d'insertion professionnelle	51,725	51,598	46,045	44,398
<i>HP11-005</i>	48,941	48,814	43,703	41,614
<i>PJ11-005</i>	2,784	2,784	2,342	2,784
Accès aux savoirs de base	41,925	41,798	34,985	35,650
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	9,800	9,800	11,060	8,748
Qualification par la formation continue	106,380	112,586	89,625	90,134
<i>HP11-006</i>				
Actions préparatoires à la qualification				0,706
Programme qualifiant et FOAD	96,770	102,816	79,500	82,215
Actions sectorielles	1,515	1,445	2,300	1,397
Formations complémentaires	6,795	7,824	6,525	5,619
Programme qualifiant territorialisé	1,300	0,501	1,300	0,197
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	11,494	21,926	18,040
<i>HP11-007</i>				
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	11,494	21,926	18,040

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2013

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires <i>HP11-008</i>	81,000	86,305	81,000	86,115
Rémunération des stagiaires	75,000	80,000	75,000	80,000
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	6,305	6,000	6,115
Formation des emplois tremplin <i>HP11-010</i>	0,200	0,100	0,200	0,100
Formation des emplois tremplin	0,200	0,100	0,200	0,100
12 - Apprentissage	364,650	341,104	334,650	338,699
Qualification par l'apprentissage <i>HP12-003</i>	249,450	234,104	237,650	231,699
Financement des CFA	207,750	205,999	207,750	205,999
Accompagnement de la politique d'apprentissage	41,700	28,105	29,900	25,700
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s <i>HP12-004</i>	115,200	107,000	97,000	107,000
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	115,200	107,000	97,000	107,000
939 - Action économique	53,015	40,501	41,646	34,708
91 - Interventions économiques transversales	53,015	40,501	41,646	34,708
Soutien à l'emploi <i>HP91-012</i>	53,015	40,501	41,646	34,708
Accompagnement dans l'emploi	2,305	2,014	1,500	1,840
Participation à la rémunération des contrats aidés	10,646	4,146	10,646	2,768
Emplois tremplin	40,064	34,341	29,500	30,100
TOTAL	704,165	674,696	647,298	644,491
HP	698,821	669,352	642,396	639,067
PJ	5,344	5,344	4,902	5,424

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,533	8,107	8,620	8,801
<i>HP10-002</i>	5,973	5,547	6,060	6,161
<i>PJ10-002</i>	2,560	2,560	2,560	2,640
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,090	5,921	6,210	6,097
<i>hcdp</i>	3,530	3,361	3,650	3,457
<i>cpj</i>	2,560	2,560	2,560	2,640
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	0,983	0,976	0,990	0,926
<i>hcdp</i>				
Stratégie	0,390	0,192	0,390	0,232
<i>hcdp</i>				
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,470	0,528	0,450	0,697
<i>hcdp</i>				
Lutte contre les discriminations	0,600	0,490	0,580	0,849
<i>hcdp</i>				

Action : Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Cette action regroupe les mesures suivantes :

- la subvention pour 2013 au **GIP Carif - Oref francilien désormais Défi Métiers** s'élèverait en AE à 2,560 M€. Ce soutien a confirmé les missions du GIP, à savoir, l'animation du réseau des missions locales, l'information sur l'offre de formation et l'anticipation des évolutions des emplois et des compétences sur les territoires. Par ailleurs, en cours d'année, une nouvelle convention constitutive du GIP a été adoptée permettant de réaffirmer son champs d'intervention et de renouveler sa gouvernance. Cette nouvelle convention constitutive a été présentée au vote de l'assemblée délibérante du Conseil régional de juin 2013 (CR 13-045 du 21 juin 2013).

- Au titre des **frais de gestion l'ASP** pour la convention 2014 il a été affecté 3,285 M€. Pour rappel, les frais prévisionnels relatifs à la gestion 2013 (affectation en novembre 2012) ont fait l'objet d'une affectation à hauteur de 3,393 M€. Par ailleurs, consécutivement à l'adoption du dispositif ARREA (emplois d'avenir), la gestion des aides à la rémunération a été confiée, pour un montant de 0,045, M€ à l'ASP.

- le règlement de **divers frais** liés aux opérations de contrôle du versement des fonds structurels (FSE) et aux publications de marchés dans des supports d'annonces légales en AE pour un montant de 0,030 M€ .

Action : Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi

Cette action permet de couvrir, principalement, les dépenses de logistique engendrées par la participation de la Région à des manifestations et événements mis en œuvre à son initiative, le cas échéant en partenariat avec d'autres acteurs économiques et sociaux franciliens. Ces dépenses correspondent également, entre autres, à la réalisation d'outils d'animation et de promotion, à des

locations de salles, des dépenses de scénographie, de sonorisation, de réception et de bornes informatiques.

De façon plus détaillée, le montant affecté en 2013 (0,976 M€) a permis le financement :

- de 50 projets soutenus dans le cadre du dispositif en faveur de l'information pour l'emploi pour un montant total de 0,372 M€ ;
- du renouvellement de la convention avec le CIDJ relative à des actions de sensibilisation et d'information des jeunes et de la communauté éducative pour un montant de 0,115 M€ ;
- du fonctionnement de la plate-forme téléphonique d'information 0810 18 18 18, pour un montant de 260 000 € (38 000 appels reçus) pour un montant de 0,310 M€;
- de plusieurs évènements pour un montant de 0,058 M€ (Colloque VAE ; médiation, Emplois d'avenir, groupement d'employeurs, jeunes diplômés... manifestations : Permis sport emploi, formation des formateurs...), organisés afin de promouvoir l'action régionale en matière de formation, d'apprentissage et d'emploi.
- du routage des publications de l'Unité Développement pour un coût de 0,120 M€ (Guide de l'apprentissage – Répertoire des CFA, Guide du stagiaire de la formation professionnelle, Guide de la recherche d'emploi, Guide de l'apprenti...)

Action : Stratégie

En ce qui concerne les études, l'année 2013 a été caractérisée par une montée des travaux réalisés en interne : production statistiques récurrentes et appui méthodologique (création d'indicateurs, simulations statistiques pour tester les effets de modifications de dispositifs, etc.). Plusieurs enquêtes sur le devenir des bénéficiaires des dispositifs régionaux ont été réalisées par les services sans recourir à des prestataires extérieurs, dont notamment des enquêtes concernant :

- les employeurs et les bénéficiaires d'emplois-tremplin 2013-2014 ;
- les publics des antennes VAE ;
- les stagiaires de formation bénéficiaires de la gratuité des transports, avec le STIF).

La mise en œuvre de ces travaux en interne expliquent la sous-consommation du budget 2013 : sur 0,390 M€ d'AE votées au budget 2013, 0,192 M€ ont été affectés (soit près de 49% de l'enveloppe), alors même que toutes les demandes ont été honorées et d'autres non prévues ont été intégrées au programme de travail.

Par ailleurs, il a également été financé en 2013 la contribution annuelle (0,017 M€) de la Région au GIP – Maison de l'emploi de Paris (MEP), dans lequel la Région est membre depuis septembre 2012. La MEP intervient notamment en tant que facilitateur et coordinateur pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Région. En revanche, le soutien au PREA (Programme Régional de l'Enseignement Agricole) n'a pas été reconduit en 2013, le programme 2013-2017 piloté par la DRIAFF n'ayant pas abouti.

Action : Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Cette action repose sur l'adoption en CR de juin 2013 de deux plans régionaux, l'un de lutte contre les discriminations, l'autre en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (CR 20-13).

En ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Région est engagée dans un partenariat important au titre de « territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle » avec le ministère des Droits des Femmes sur la mixité des métiers et l'égalité femmes/hommes dans les entreprises.

En 2013, les 29 projets soutenus pour un montant de 0,528 M€. Ces projets ont été sélectionnés via appels à projets au cours desquels les actions tournées sur la représentation sociale des métiers techniques et la lutte contre les préjugés, la facilitation de la reprise d'activité professionnelle après interruption, la promotion d'outils internes aux entreprises pour la diffusion du cadre réglementaire en

matière de non discrimination, ont été privilégiées.

En crédits de paiement, un dépassement de l'enveloppe à hauteur de 0,247 M€ est prévu eu égard notamment à un report des versements relatifs aux actions soutenues fin 2012.

Action : Lutte contre les discriminations

En 2013, les actions proposées sur la base d'appels à projets ont permis la prise en charge de structures intervenant auprès des migrants, des publics spécifiques, des publics issus des "quartiers" et dont l'objectif consistait à lutter contre toute forme de discrimination.

Cette action a fait l'objet d'affectation à hauteur de 0,490 M€ en AE pour le soutien de 27 projets. En crédits de paiement, un dépassement de l'enveloppe à hauteur de 0,269 M€ est prévu eu égard notamment à un report des versements relatifs aux actions soutenues fin 2012.

11 - Formation professionnelle

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Accès à l'information et à l'orientation	23,412	22,901	23,586	23,496
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,280	19,706	21,015	21,512
<i>hcdp</i>				
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,632	1,530	1,371	1,217
<i>hcdp</i>				
Actions VAE	1,500	1,665	1,200	0,767
<i>hcdp</i>				

Ce programme illustre l'effort de la Région en matière d'aide à l'orientation des demandeurs d'emploi. En 2013, 22,901 M€ en AE et 23,496 M€ en CP seraient dédiés aux actions suivantes :

- subvention de fonctionnement aux missions locales ;
- soutien des pôles régionaux de Validation des Acquis et de l'Expérience ;
- les actions VAE.

Action : Soutien aux missions locales

En 2013, 19,706 M€ d'AE ont été affectés au bénéfice des missions locales à la fois pour la seconde tranche des subventions 2013 et pour la première tranche au titre de 2014. Ce rythme d'affectation permet de sécuriser budgétairement ces structures.

Les missions locales ont accueilli 174 072 jeunes en 2012 dont 84 066 jeunes en 1^{er} accueils. A mi 2013, le nombre de jeunes en contact avec une mission locale francilienne est de 113 363 dont 39 594 nouveaux accueils (soit +9,8% à la même période en 2012).

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

En 2013, 1,530 M€ en AE ont été affectés aux antennes d'information conseil en VAE. Ce montant permet de financer les 8 antennes régionales qui ont effectué en 2012, 10 500 entretiens conseil. 2013 a aussi été l'occasion d'implanter 2 nouveaux sites de conseil en VAE sur les zones aéroportuaires d'Ile de France et ce, afin de rapprocher la prestation d'information des salariés et demandeurs d'emploi présents sur ces bassins. Par ailleurs, les antennes en 2013 ont réalisé 64 sessions d'information auprès des professionnels de l'AIO.

Action : Actions VAE

Sur cette action, le montant d'AE affecté pour 2013 est de 1,665 M€.

L'année 2013 correspond à la mise en oeuvre pleine et entière du nouveau dispositif chéquier VAE qui tout en garantissant les prestations antérieures d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi, prévoit désormais un suivi renforcé post jury pour les candidats ayant obtenu une validation partielle.

Courant 2013, 1 688 chéquiers accompagnement ont été prescrits, sachant que les chéquiers bénéficient majoritairement à un public féminin, d'un âge compris entre 30 à 44 ans.

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Mesures d'insertion professionnelle	51,725	51,598	46,045	44,398
<i>HP11-005</i>	48,941	48,814	43,703	41,614
<i>PJ11-005</i>	2,784	2,784	2,342	2,784
Accès aux savoirs de base	41,925	41,798	34,985	35,650
<i>hcdp</i>	39,783	39,656	33,285	33,508
<i>cpj</i>	2,142	2,142	1,700	2,142
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	9,800	9,800	11,060	8,748
<i>hcdp</i>	9,158	9,158	10,418	8,106
<i>cpj</i>	0,642	0,642	0,642	0,642

Le programme "mesure d'insertion professionnelle" est constitué de deux actions qui sont principalement orientées vers la formation des publics jeunes, en 2013 les affectations se sont élevés à 51,598 M€, réparties entre les actions suivantes :

- 41,798 M€ pour l'accès aux savoirs de base ;
- 9,800 M€ pour les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées.

En CP, les consommations s'élèveraient à 44,398 M€ soit 96% de la dotation inscrite au budget 2013.

Action : Accès aux savoirs de base

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification, le dispositif "avenir jeunes" propose une offre de formation autour des Pôles de projet professionnel et des Espaces dynamique d'insertion.

Pour 2013, ce sont plus de 9 500 places qui ont été mobilisées pour ces jeunes en insertion.

Une affectation de 41,798 M€ en AE a été réalisée se répartissant par programme de la manière suivante :

- 36,950 M€ pour les pôles de projet professionnel ;
- 4,848M€ pour les espaces dynamique d'insertion.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Ces dispositifs proposent aux Francilien-ne-s jeunes et adultes en difficulté d'insertion professionnelle un accompagnement et une formation devant leur permettre un accès durable à l'emploi. Les affectations sur ces dispositifs, d'un montant de 9,800 M€ en 2013, se répartissent de la manière suivante :

- 5,700 M€ pour les écoles de la deuxième chance qui ont ainsi pu accueillir près de 3 000 jeunes ;
- 2,912 M€ pour dispositif s'inscrivant dans actions d'initiative territoriale ;
- 0,728 M€ pour les chantiers école ;
- 0,460 M€ pour les groupements de créateurs permettant ainsi de sensibiliser 1 000 personnes, d'accompagner en émergence 500 personnes et d'en former au final 120.

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Qualification par la formation continue	106,380	112,586	89,625	90,134
	<i>HP11-006</i>			
Actions préparatoires à la qualification				0,706
	<i>hcdp</i>			
Programme qualifiant et FOAD	96,770	102,816	79,500	82,215
	<i>hcdp</i>			
Actions sectorielles	1,515	1,445	2,300	1,397
	<i>hcdp</i>			
Formations complémentaires	6,795	7,824	6,525	5,619
	<i>hcdp</i>			
Programme qualifiant territorialisé	1,300	0,501	1,300	0,197
	<i>hcdp</i>			

Ce programme comprend les actions de qualification à destination des demandeurs d'emploi mises en place dans le cadre du service public régional de formation et d'insertion professionnelles. L'essentiel de ces actions se retrouve dans le dispositif "compétences" qui est complété par le dispositif de formation sectoriel "culture" ainsi que de mesures plus individualisées comme le chèque qualifiant.

La fin d'année 2013 a été marquée par l'entrée de la Région dans la mise en place du plan d'urgence gouvernemental en faveur de la formation des demandeurs d'emploi. A ce titre 1200 places supplémentaires de formation dans le cadre du dispositif "compétence" ainsi que près de 135 chèques qualifiants seront ouverts se traduisant par un nouvel engagement financier de 6,400 M€ .

Ainsi, en 2013, 112,586 M€ en AE ont été consacrés à la mise en œuvre de ce programme ce qui correspond à un taux d'affectation de 106%. Les consommations en crédits de paiement devraient s'élever à 90,134 M€ (soit 100,6%). Ce niveau de financement a été soutenu par redéploiement au sein du budget de la formation professionnelle.

Action : Programme qualifiant et FOAD

Le programme qualifiant "compétences" a connu en 2013 sa troisième reconduction sur les secteurs "bâtiment-instrument-agriculture-environnement" et une deuxième reconduction pour les secteurs des "services". A ce titre, ce sont 96,190 M€ en AE qui ont été mobilisés (dont 0,474 M€ dédiés à un complément sur les formations sanitaires et sociales).

Une dernière affectation à la CP d'octobre d'un montant de 6,047 M€ AE est venue ouvrir 1 100 places de formation supplémentaires dans le cadre du plan d'urgence national pour la formation des demandeurs d'emploi. Ces places s'ajoutent à celles financées spécifiquement par l'Etat/Pôle Emploi et les partenaires sociaux, portant l'effort régional à 5 500 places.

Le programme qualifiant "compétences" qui comprend des parcours d'accès à la qualification, certifiant et professionnalisant offre donc 23 000 places à destination des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, 0,579 M€ ont été affectés pour solder les engagements de la Région dans le cadre de la convention avec l'AFPA.

Action : Actions sectorielles

Cette action supporte principalement le programme de formation aux métiers de la culture qui permet aux demandeurs d'emploi de se former aux métiers d'acteur, de danseur, de techniciens ou de gestionnaires de spectacle. En 2013, ce dispositif a fait l'objet d'une affectation d'un montant de 1,230 M€ en AE pour

l'équivalent de 488 places.

Par ailleurs, les autres mesures intégrées à cette action ont été financées à hauteur de 0,215 M€ en AE pour le soutien à des projets de formation culturels à rayonnement national ou international (ex : la fondation Royaumont).

Action : Formations complémentaires

Cette action comprend les mesures suivantes : le chéquier qualifiant, le mouvement sportif, l'anglais aéroportuaire, la mobilité européenne et transnationale, les dispositifs expérimentaux et la formation "repreneurs et créateurs d'entreprises" dispensées par l'AFPA. Au total en 2013, cette action a fait l'objet d'une affectation à hauteur de 7,824 M€ en AE.

- Le chéquier qualifiant

Pour 2013, le chéquier qualifiant a fait l'objet d'une affectation de 3,035 M€ en AE ce qui a permis de couvrir des besoins très fortement en hausse au vu de la dégradation générale de la situation économique. Les nouveaux critères d'attribution mis en place par le Conseil Régional en 2012 (ouverture des prises en charge pour des formations de niveau 3 notamment) ont été appliqués au cours de cette année.

- Les actions européennes et transnationales

Ces actions ont été soutenues à hauteur de 1,699 M€ en AE en 2013. Ce financement a permis de mettre en oeuvre :

- le programme de mobilité internationale en direction des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par les missions locales;
- le programme Léonardo ;
- le partenariat avec l'OFQJ.

- Le mouvement sportif

Pour 2013, le mouvement sportif a été financé à hauteur de 2,047 M€ en AE. Ce montant a permis la prise en charge des formations préparant aux diplômes et brevets sportifs ainsi que les formations des arbitres et dirigeants de club au titre des convention avec les ligues. Par ailleurs, ce financement a permis de soutenir les clubs formateurs.

- L'anglais aéroportuaire

En 2013, cette mesure a connu une affectation de 0,200 M€.

- Les dispositifs expérimentaux

Entérinées par le CR de février 2012, les actions expérimentales ont été mises en oeuvre en 2013. Le montant affecté aux bénéfices des projets s'inscrivant dans ce cadre est de 0,187 M€.

- L'AFPA

Dans le cadre de ses accompagnements formatifs à la gestion pour repreneurs d'entreprise et créateurs, la Région a soutenu l'AFPA en 2013 à hauteur de 0,655 M€ en AE. Ce dispositif a permis la prise en charge de 250 demandeurs d'emploi.

Action : Programme qualifiant territorialisé

Le programme qualifiant territorialisé est un dispositif qui offre la possibilité de construire une offre de formation exploratoire en réponse à des besoins locaux. Pour 2013, cette mesure a été financée à hauteur de 0,501 M€ en AE permettant ainsi la prise en charge de la formation de 420 demandeurs d'emploi.

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	11,494	21,926	18,040
<i>HP11-007</i>				
Accompagnement de la formation des salariés	15,250	11,494	21,926	18,040

Action : Accompagnement de la formation des salariés

Le programme "accompagnement de la formation des salariés" illustre la politique régionale en matière de promotion sociale. Il a permis de financer les centres du CNAM à hauteur de 4,049 M€ en 2013 au bénéfice de 9 260 actifs. Par ailleurs, il a aussi permis de prendre en charge le partenariat avec les Universités préparant le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires et avec les Chambres de Métiers à hauteur de 1,344 M€ pour 1 200 bénéficiaires.

Le programme soutient aussi le partenariat que la Région mène avec les organismes paritaires gestionnaires de la formation des salariés (OPCA), en vue d'élever le niveau de compétences professionnelles des salariés les moins qualifiés. 2013 a été l'occasion d'inscrire cette action dans la continuité des années précédentes tout en lançant des conventions spécifiques au profit de la formation des jeunes salariés en emploi d'avenir avec les OPCA interprofessionnels et ceux de l'économie sociale et solidaire; du sanitaire et médico social et de la culture. Au final, le financement 2013 aux OPCA se porte sur une affectation de 6,101 M€ en AE.

Au global, cette action a fait l'objet d'affectation à hauteur 11,494 M€ et d'une consommation estimée à 18,040 M€. Les marges dégagées sur cette action ont été permises par un changement de rythme des financements attribués aux OPCA.

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires	81,000	86,305	81,000	86,115
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires	75,000	80,000	75,000	80,000
<i>hcdp</i>				
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	6,305	6,000	6,115
<i>hcdp</i>				

Ce programme permet principalement la rémunération, au titre de la formation professionnelle, des stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage. Il est constitué de deux actions :

- la rémunération des stagiaires (80 M€ en AE et CP) ;
- les mesures d'accompagnement des stagiaires (6,305 M€ en AE et 6,115 M€ en CP).

Pour 2013, au global ce programme a fait l'objet d'affectations à hauteur de 86,305 M€ en AE pour un niveau de consommation estimé à 86,115 M€.

Action : Rémunération des stagiaires

Cette action a permis, en 2013, la prise en charge de 30 000 stagiaires leur garantissant ainsi une indemnisation alors qu'ils ne sont plus, par ailleurs, bénéficiaires de droit de chômage. Il est rappelé que cette dépense est de nature réglementaire puisque prévue au titre du Code du Travail.

Il est constaté cette année une forte hausse de la prise en charge régionale des bénéficiaires, liée à la situation économique, puisque nous avons connu un accroissement de + 14% de nouveaux admis au titre de la rémunération (au regard de la situation en 2012).

Cette action a ainsi fait l'objet d'une affectation à hauteur de 80 M€ en AE pour un niveau de consommation en CP du même montant.

Action : Mesures d'accompagnement des stagiaires

La commission permanente de janvier 2013 a procédé à l'affectation de 5,352 M€ en AE pour le financement, dans la cadre d'une convention avec l'AFPA, de services d'hébergement et de restauration. Ainsi 150 000 nuitées et 345 000 repas devraient bénéficier aux stagiaires en 2013.

Cette action se compose aussi d'une mesure d'aide au financement du permis pour les stagiaires. L'affectation a été prévue par la commission permanente de novembre 2013 pour un montant de 0,952 M € en AE permettant ainsi la prise en charge de 1 580 jeunes suivis en missions locales et inscrits dans un parcours de formation.

		AE		CP	
		BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Formation des emplois tremplin		0,200	0,100	0,200	0,100
	<i>HP11-010</i>				
Formation des emplois tremplin		0,200	0,100	0,200	0,100

Action : Formation des emplois tremplin

Afin d'assurer la formation des salariés en emploi-tremplin, une affectation de 0,100 M€ en AE a été effectuée par la commission permanente d'octobre 2013.

12 - Apprentissage

		AE		CP	
		BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Qualification par l'apprentissage		249,450	234,104	237,650	231,699
	<i>HP12-003</i>				
Financement des CFA		207,750	205,999	207,750	205,999
	<i>hcdp</i>				
Accompagnement de la politique d'apprentissage		41,700	28,105	29,900	25,700
	<i>hcdp</i>				

Action : Financement des CFA

A la rentrée 2012-2013, **85 210 apprentis** et pré-apprentis étaient formés dans les CFA franciliens, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport aux 84 384 apprentis de la rentrée 2011-2012. Cette augmentation limitée contraste avec celle de l'année précédente où plus de 4000 apprentis supplémentaires avaient été comptabilisés. Cette situation souligne la difficulté des prévisions en matière de nombre d'apprentis, facteur pourtant important pris en compte pour la construction du budget régional de fonctionnement des CFA.

Cette légère hausse est une moyenne qui masque néanmoins des baisses conséquentes. Les CFA accueillant majoritairement des apprentis des niveaux V et IV sont, encore plus que l'année dernière, fragilisés par un manque de taxe d'apprentissage conjugué à la baisse de leurs effectifs. La Région, régulièrement sollicitée, accompagne les CFA dans la mise en oeuvre d'un plan de redressement permettant un retour à l'équilibre pérenne. Des financements exceptionnels ont été mobilisés à hauteur de 0,638 M€.

A l'inverse, le succès du développement de l'apprentissage dans les formations supérieures ne se dément pas. Le pilotage renforcé de la carte des formations mis en place en 2013 par la Région a d'ailleurs permis un développement mieux maîtrisé de l'apprentissage dans le supérieur.

Le budget 2013 prévoyait une enveloppe de **207,75 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour financer le fonctionnement des CFA. Ce montant, a permis de financer 900 places d'apprentis supplémentaires grâce à l'application du plafonnement des coûts, de la baisse des barèmes des niveaux de formation I et II votés en janvier 2013 et de l'harmonisation des volumes horaires.

La prévision de consommation s'élève à **205,999 M€** en AE et **206,015 M€** soit **99 %** de réalisation par rapport au budget voté.

La très légère sous-consommation s'explique par une évolution des effectifs moindre que celle escomptée.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

La dotation prévue au budget 2013 s'élevait à **41,700 M€** en autorisations d'engagement et **29,900 M€** en crédits de paiement. Les prévisions de consommation sont de **28,105 M€** en AE et **25,700 M€** en CP.

La ligne accompagnement de la politique d'apprentissage comprend de nombreux dispositifs qualitatifs destinés à favoriser l'accès à un contrat d'apprentissage et à accompagner l'apprenti tout au long de sa formation. Ces dispositifs visent également à soutenir et inciter les CFA à renforcer la qualité de l'alternance. En 2013, les actions suivantes ont été réalisées.

- Conditions de vie des apprentis

8,226 M€ ont été engagés pour favoriser les conditions de vie des apprentis. Cette année marque la mise en oeuvre du nouveau dispositif de l'aide à l'entrée en apprentissage ciblée sur les premiers niveaux de qualification et réservés aux premières années de formations. Des aides forfaitaires au transport, à l'hébergement, à la restauration, à l'achat de livres et au premier équipement professionnel sont

octroyées aux apprentis en première année de formation du niveau V au niveau III.

Leur montant annuel varie en fonction du niveau du diplôme préparé : 320 € pour les premières années des niveaux V et IV à 100€ pour les BTS.

La région renouvelle par ailleurs son partenariat avec l'Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs qui permet l'hébergement de près de 920 apprentis chaque année. Enfin, la Région finance l'édition de la carte d'étudiant des métiers pour les CFA, qui donne aux apprentis les mêmes droits et réductions qu'une carte d'étudiant.

- Accès à l'apprentissage

7,172 M€ ont été engagés pour ce dispositif qui finance des actions spécifiques pour les jeunes présentant des difficultés d'insertion en entreprise. Son objectif est la signature de contrats d'apprentissage. A titre d'illustration, les crédits engagés en 2012 ont permis d'accueillir plus de 15 900 jeunes dont 7284 ont signé un contrat d'apprentissage à l'issue du dispositif et 85% d'entre eux ont bénéficié d'une sortie positives (signatures de contrats d'apprentissage, de CDD, de CDI, retour en formation, retour dans le système scolaire, suites de parcours).

- Aides aux employeurs publics et associatifs

1,959 M€ ont été affectés pour soutenir le développement de l'apprentissage dans le secteur public et associatif. Cette subvention est adressée aux CFA qui la reversent aux employeurs d'apprentis non assujettis à la taxe d'apprentissage du secteur public et associatif. Le rapport-cadre voté en avril 2011 a modifié le système et, à partir de 2012, la prime est directement versée aux employeurs, toutefois il faut accompagner la fin des contrats en cours sur cette ligne budgétaire. En 2013, avant-dernière année de cette modalité de versement, 1373 primes ont été versées.

- Mobilité internationale des apprentis

3,552 M€ ont été engagés au titre de la mobilité internationale, qui se décompose en trois dispositifs :

- des séjours de mobilité internationale ont été organisés par 98 CFA, permettant de faire partir plus de 5600 jeunes à l'étranger, pour une durée variant de 5 jours à 2 mois.
- la passerelle Eurostart qui permet à une centaine de jeunes franciliens d'effectuer des séjours de longue durée en Europe
- 7 nouveaux partenariats professionnels en Europe et à l'international ont été noués, concernant 240 apprentis, 14 formateurs et 10 conseillers de missions locales.

- Développeurs de l'apprentissage

2, 924 M€ ont été affectés pour aider, d'une part, au financement de 91 postes ETP de développeurs de l'apprentissage en CFA (correspondant à 120 développeurs) et, d'autre part, 17 postes de développeurs territoriaux. Les développeurs de l'apprentissage en CFA partagent leur temps entre la prospection des entreprises et le placement des jeunes en contrat d'apprentissage. En 2013, les CFA formant des apprentis sur les premiers niveaux de qualification ont été privilégiées dans le choix des postes cofinancés par la Région. Les COM territoriaux qui sont les déclinaisons départementales du COM Etat – Région ont permis le financement de postes de développeurs territoriaux, à raison de deux ETP par département. En 2013, les huit départements franciliens ainsi que la zone aéroportuaire de Roissy sont engagés dans cette démarche de contractualisation. Les missions confiées aux développeurs territoriaux sont centrées sur l'animation départementale et la mise en réseau des acteurs impliqués dans le développement de l'apprentissage.

- Qualité de l'alternance

1,747 M€ ont été engagés afin de subventionner 55 CFA dans l'amélioration de la qualité de l'alternance. Le dispositif qualité a visé à mettre en place des projets pédagogiques permettant de prévenir les ruptures de contrat en mettant l'accent sur la relation formateurs/apprentis/maître d'apprentissage. 55 équipes ont été suivies au sein de leur CFA dans la mise en place de ces projets, 451 formateurs formés à développer les liens avec les entreprises dans le cadre d'une alternance par anticipation, et 12 323 jeunes sensibilisés à solliciter eux-mêmes des activités formatrices auprès de leur maître d'apprentissage.

- Formation des formateurs

1,723 M€ ont été consacrés à la formation et la professionnalisation des personnels de l'alternance. 795 personnes ont été formées dans le cadre de ce dispositif :

- 135 formateurs ont bénéficié d'un parcours de formation visant la certification « Formateur de l'alternance » de niveau III du CNAM ;
- 209 formateurs ont bénéficié de modules proposés en inter CFA, sur 28 thématiques différentes. Les

formations intra se sont également fortement développées : 47 ont été organisées au sein de 40 CFA à leur demande, selon un cahier des charges adapté à leurs besoins, en fonction de leur contexte et contraintes.

- 451 formateurs au sein de 55 CFA ont bénéficié de formations intra dans le cadre du dispositif qualité, pour un total de 91 jours de formation. Cette dernière modalité tout à fait innovante constitue un effort important de la Région et a rencontré un franc succès au sein de ces équipes.

• Développement culturel, sportif et citoyen des jeunes en CFA

0,802 M€ ont été affectés pour réaliser différentes actions à vocation culturelle.

L'opération ApprentiScènes a permis à 600 jeunes de jouer leurs saynètes à la suite d'une formation dispensée au sein de leur CFA par un metteur en scène professionnel. Plus de 300 apprentis ont pu effectuer des déplacements au mémorial de Caen et au mémorial de la Shoah.

500 apprentis ont été accueillis et sensibilisés sur les questions portant sur la construction européenne et son élargissement.

2 600 apprentis ont pu bénéficier des partenariats régionaux avec le dispositif : « lycéens apprentis au cinéma » et « festival littéraire des lycéens et apprentis ».

Enfin, 500 apprentis ont bénéficié des ateliers d'animation éducative sur des thématiques comme la littérature, la photographie ou la danse.

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	115,200	107,000	97,000	107,000
<i>HP12-004</i>				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	115,200	107,000	97,000	107,000

Action : Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s

107 M€ ont été affectés et seront consommés en 2013 pour payer les primes aux employeurs d'apprentis. Ces primes sont versées par l'A.S.P pour le compte de la Région. L'efficacité du prestataire a permis de rattraper la majeure partie du retard accumulé sur les années passées. Ainsi, près de 77 762 primes ont pu être versées sur l'année. Le règlement d'attribution des primes est inchangé :

- une prime de base de 1000 €

- une majoration de 500 € pour les employeurs embauchant des apprentis de niveau V ou IV (CAP, Bac Pro...)

- une majoration de 500 € pour les employeurs de 10 salariés et moins ainsi que pour les collectivités de moins de 5000 habitants.

Le montant moyen d'une prime en 2013 s'est élevé à 1376 €.

Ce niveau de versement est permis par un redéploiement au sein du secteur de l'apprentissage et de l'emploi eu égard notamment à la montée en charge moins importante que prévue sur le dispositif "Emploi d'avenir".

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AE		CP	
	BP 2013	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2013	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Soutien à l'emploi	53,015	40,501	41,646	34,708
<i>HP91-012</i>				
Accompagnement dans l'emploi	2,305	2,014	1,500	1,840
<i>hcdp</i>				
Participation à la rémunération des contrats aidés	10,646	4,146	10,646	2,768
<i>hcdp</i>				
Emplois tremplin	40,064	34,341	29,500	30,100
<i>hcdp</i>				

Action : Accompagnement dans l'emploi

Cette action regroupe plusieurs dispositifs :

- des dispositifs Emploi (soutien aux Groupements d'Employeurs ; Plateformes RH ; programme de professionnalisation des acteurs de l'emploi ; expérimentations) ;
- des mesures transversales comprenant des actions de valorisation et de promotion, les études et évaluations et les Pactes.

1. Les dispositifs "EMPLOI"

• **Les Plateformes Ressources Humaines** visent à proposer aux entreprises de moins de 20 salariés et aux associations de moins de 50 salariés une offre de services RH de proximité, neutre et gratuite, dans une logique de coordination et de mise en réseau des acteurs RH du territoire. Lancées sous forme d'expérimentation en 2008, elles ont été pérennisées par le vote d'une délibération-cadre adoptée en février 2012 et entrée en vigueur en 2013. 16 plateformes RH ont ainsi été labellisées début 2013 pour une durée conventionnelle de 3 ans, renforçant le maillage territorial de ce dispositif. Le montant d'AE affectés pour la première année d'exécution est de **0,870 M€**. Du 1er janvier au 30 juin 2013, c'est déjà plus de 800 établissements, dont 116 associations, qui ont bénéficié d'une information ou d'un accompagnement RH proposé par une plateforme. Une plaquette a été éditée pour communiquer sur leur offre de services et deux journées d'animations ont été organisées à la Région afin de développer les compétences des animateurs RH.

• **Le soutien aux Groupements d'Employeurs.** Fondé sur la mutualisation des ressources humaines, le Groupement d'Employeurs (GE) est une structure associative qui regroupe plusieurs entreprises ayant des besoins permanents d'emplois saisonniers, à temps partiel ou à mi-temps et qui ne pourraient employer seules un salarié à temps plein. La Région peut apporter différentes aides aux GE : aide au démarrage, aide au développement, octroi de poste Emploi-tremplin pour les salariés permanents. A ce titre, **0,100 M€** ont été affectés en 2013, permettant de soutenir le développement de 5 Groupements d'Employeurs franciliens et de contribuer au recrutement de 44 salariés en CDI.

• **Expérimentations.** Dans ce cadre un projet relatif à « l'accompagnement renforcé vers un contrat d'apprentissage », porté par l'Association Nationale des Apprentis de France (A.N.A.F) a été financé en 2013, pour un montant de **0,050 M€**. 200 jeunes en difficulté devraient être accompagnés, pour accéder à un contrat d'apprentissage, à travers une méthodologie spécifique basée sur un changement de posture des jeunes et une communication efficace avec l'entreprise.

• **Programme de professionnalisation des acteurs de l'emploi.** En 2013, deux subventions ont été attribuées :

- le partenariat avec TEE-Territoire Environnement Emplois (30 000 €),
- la mise en place d'une démarche expérimentale ISO 26.000, sur le territoire du Pacte Sud Seine et Marne (25.000€).

Ainsi, sur l'ensemble des dispositifs "Emploi" **1,075 M€** ont donc été affectés, représentant un taux de réalisation de 86% (budget 2013 1,250 M€).

2. Les mesures transversales

• **Les actions de valorisation et de communication** ont fait l'objet d'affectation à hauteur de **0,340 M€** permettant de soutenir des actions de valorisation et de promotion des politiques régionales menées dans le secteur du développement économique. Celles-ci ont notamment permis :

- d'assurer la présence de la Région sur plusieurs salons économiques importants pour les PME franciliennes comme le salon des entrepreneurs, le salon de la micro entreprise, les journées européennes des métiers d'Art, Planète PME, le salon Classe Export. Les conseillers de la D.D.E.I ont à cette occasion rencontré et informé et conseillé de nombreuses entreprises sur les différents dispositifs de la S.R.D.E.I ;

- de renforcer le réseau PM'up en organisant entre autre 5 matinales permettant aux entreprises de rencontrer des experts sur différentes thématiques (RH, Internationale, développement durable...);

- de valoriser la constitution de réseaux autour des pactes territoriaux existants.

• **Les études et évaluations** ont été financé à hauteur de **0,198 M€** permettant notamment la réalisation de :

- L'évaluation du dispositif PM'up (0,060 M€) ;
 - L'évaluation du dispositif Aide régionale à l'alimentation de qualité (ARAQ) et Aide à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (ATREA) (0,060 M€) ;
 - L'achat de bases de données permettant la réalisation d'analyse et travaux récurrents :point de conjoncture, tableau de bord économique et social... (0,041 M€) ;
- D'autres études et évaluations ont été réalisées en interne ou sont en cours de réalisation : évaluation de la SRDEI, évaluation des dispositifs d'appui à l'artisanat (0,037 M€).

• **Les Pactes.** En 2013, la territorialisation des actions opérée par les Pactes a permis d'affecter 77% des AE votées au budget 2013, soit **0,402 M€**. Les crédits de paiement correspondant sur 2013 s'élèvent à 0,301 M€. Dans le cadre des Pactes pour le développement des territoires, qui assurent une plus grande cohérence de l'intervention régionale dans les domaines de l'emploi, de la formation, du développement économique, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, peuvent être financées des actions complémentaires, d'animation, d'étude et de diagnostic. En cohérence avec les objectifs du SDRIF, la Région concourt à un meilleur équilibre territorial de son développement, enjeu de solidarité régional contribuant à la réduction des inégalités. Pour répondre à ces objectifs et tirer les enseignements de la première génération de contractualisation, le dispositif des Pactes a été « rénové » en février 2012 (CR 06-12). En 2013, sur ce modèle rénové, deux Pactes ont été renouvelés (Sud de Seine et Val de France) et un nouveau Pacte a été voté (Sud Seine-et-Marne), portant le nombre de Pactes actuellement votés au total à 17, couvrant ainsi près de 50 % de la population francilienne. Les Pactes ont ainsi permis d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales de développement partagées dont on peut assurer qu'elles ont eu des impacts positifs en matière de dynamisme territorial, de création / sauvegarde d'emplois, de création / développement des entreprises ou encore d'attractivité régionale.

Ainsi, sur l'ensemble des dispositifs compris dans les "mesures transversales" **0,940 M€** ont donc été affectés, représentant un taux de réalisation de 89% (budget 2013 1,055 M€).

Au global cette action, 2,015 M€ ont été affectés, représentant un taux de réalisation à hauteur de 96% et les crédits de paiements consommés se portent à 1,840 M€.

Action : Participation à la rémunération des contrats aidés

Cette action regroupe deux dispositifs distincts :

- En application de la loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont en charge depuis le 1^{er} janvier 2006 la part employeur des contrats aidés des personnes employées sur des fonctions d'agents techniques des lycées dans les E.P.L.E. Au titre de cette compétence, la Région a affecté une enveloppe de **2,146 M€** en 2013 qui a permis de soutenir **747 emplois**. Le montant des crédits de paiement consommés s'élève au 4 octobre 2013 à **1, 735 M€**.

- En application au nouveau dispositif cadre adopté par la délibération n° CR 08-13 le 14 février 2013, visant à octroyer un complément de rémunération aux Emplois d'avenir signés en C.D.I par les employeurs associatifs, **2 M€** ont été affectés en 2013. Cette somme a permis d'apporter un cofinancement régional aux employeurs associatifs pour **440 contrats Emplois d'avenir** (chiffres à la mi-octobre). La plupart des dossiers ayant été réceptionnés et instruits en fin d'année, le montant de crédits de paiement consommés est relativement bas. L'existence de cette aide régionale à la rémunération des Emplois d'avenir, a permis d'enregistrer un taux de C.D.I. deux fois plus élevé en Ile-de-France qu'au niveau national (22% contre 10% au national).

Sur l'ensemble de cette action, 4,146 M€ ont ainsi été affectés en AE sur le budget 2013 et 2,768 M€ seront consommés en CP.

Action : Emplois tremplin

1. Les Emplois-tremplins projet existants

Au titre des emplois-tremplins ouverts entre 2006 et 2012, **25,493 M€** ont été affectés en 2013.

2. Les Emplois-tremplin projet

En 2013, au titre des Emplois-tremplin projet, deux appels à projet ont été lancés :

- Le premier a été ouvert en mars 2013 : 344 demandes ont été réceptionnées et 192 postes Emplois-tremplin ont été affectés aux CP de juillet et d'octobre ;

- Le deuxième a été ouvert en mai 2013 pour la CP du 21 novembre : 130 demandes ont été réceptionnées et 74 postes Emplois-tremplin ont été affectés.

Le nouveau règlement d'intervention adopté par la délibération n°08-13 du 14 février 2013 est entré en vigueur à cette date et s'est appliqué sur l'ensemble des postes votés en 2013.

Au total, en 2013, ce sont **266 Emplois-tremplin projet** qui ont été créés pour un montant de **3,990 M€**, sur 474 demandes reçues.

Cette année, 3 secteurs se distinguent nettement : l'économie sociale et solidaire qui a représenté 22,2% des postes créés, la culture pour 15,4% et l'action sociale pour 9,8%.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est pour la première fois le secteur le plus important en termes de nombre de postes créés.

3. Les Emplois-tremplin IAE

Créé fin 2008 et mis en œuvre depuis 2009, le dispositif des d'Emplois-tremplin-IAE permet le financement d'aides aux postes pour les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.). Il s'agit de soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique en accordant une aide aux postes, pour les personnes en insertion dans les S.I.A.E. franciliennes qui ne sont pas allocataires du R.S.A.

En 2013, ce sont **2660 Emplois-tremplin-IAE** qui ont été créés.

- 68 associations intermédiaires ont été soutenues, pour **1141 Emplois-tremplin-IAE** créés pour un montant d'AE de **2,060 M€**.

- 91 associations porteuses d'Ateliers Chantier d'Insertion ont été soutenues, pour **1260 Emplois-tremplin-IAE** créés pour un montant d'AE de **2,259 M€**

- 61 entreprises d'insertion et régies de quartier ont été soutenues pour **259** Emplois-tremplin-IAE créés et un montant d'AE de **0,518 M€**.

Les Emplois-tremplin IAE ont permis donc d'aider 220 S.I.A.E. (contre 154 en 2012) sur les 300 présentes sur le territoire francilien soit plus de 73% des S.I.A.E. franciliennes.

Au total, **4, 858 M€** ont été affectés au titre des Emplois-tremplin-IAE (dont 20 500 € ont été réaffectés pour cause de subvention caduque) au cours de l'exercice 2013.

Au total 34, 341 M€ ont été affectés sur cette action correspondant à la création de 2926 nouveaux emplois-tremplin toute famille confondue ainsi qu'au soutien des emplois déjà créés entre 2006 et 2012. Les CP afférents à ces postes devraient être appelés à hauteur de 30,100 M€, retenant ainsi un léger dépassement de l'enveloppe liée à une accélération de demandes de versement dans le cadre des emplois-tremplin IAE.

